

Dossiers d'actualité

- La Marine
- Les Réserves
- La « Maritimisation »
- Le retour de la France dans l'OTAN
- La situation au Mali
- La gendarmerie au ministère de l'Intérieur

Le Devoir de mémoire

- Un cas concret sur la ligne Maginot

Informations pratiques

- Brèves de la défense
- Brèves sociales
- Divers
- Bibliographie

Vie de l'Association

- * **Courier des groupements**
- * **Nécrologie**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

La Marine

Les Réserves

La « Maritimisation »



HOMMAGE AU GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE (2S) JEAN-NOËL SORRET

Né en 1936 à Boulogne en Haute-Saône, Jean-Noël SORRET, marqué par la carrière glorieuse de son cousin, le capitaine André SORRET, 2^e DB et compagnon de la Libération, qui sera tué au combat en Indochine en 1949 vivra trois vies professionnelles et une vie familiale très denses.

Enfant de troupe (Autun 1948 - Aix 1951-1953), sous-officier instructeur Artillerie en Indochine (Cambodge), élève officier à l'ESMIA (général Laperrine 1956-1958), officier d'Artillerie en Algérie (blessé et cité), et en Allemagne (Honest-John), il est au BTEMS (maîtrise de Physique Chimie) pendant les événements de mai 68. Attendre l'ennemi dans « le désert des Tartares » lui semble alors vain, il choisit l'action et rejoint le Matériel, au contact avec les réalités de la vie industrielle et de la technique, avec le grade de commandant. Il y gravit tous les échelons en occupant alternativement des postes de commandement et de décision. Chef du service des ateliers à l'ERM de Versailles, chef de section coordination à la sous-direction technique de la DCMAT puis directeur de l'ERGM de Bruz, il acquiert la connaissance intime du fonctionnement du Service et s'impose avec une autorité, une habileté et une efficacité remarquées. Il laissera à Bruz une véritable vénération, et en conservera un souvenir ineffaçable.

Attiré par la gestion financière, il s'oriente vers la fonction stratégique de l'approvisionnement et commandera, comme officier général, le Service Central des Approvisionnements avant de devenir Directeur Central du Matériel de 1991 à 1995. Auditeur du CHEM et de l'IHEDN (36^e SN), il crée en 1984 le poste d'Adjoint Matériel du Commandant de la FAR (Force d'Action Rapide) et retrouvera plus tard l'ambiance des opérations comme directeur du SCA en se positionnant temporairement en Arabie Saoudite durant la Guerre du Golfe en 1991, axant ainsi l'effort de son Service sur cette opération majeure. Dans le même but, fondateur du Forum Entreprises Défense de Satory, il développe des relations de partenariat entre la Défense et ses fournisseurs, en particulier les PME, avec la CCI de Versailles. Il prend conscience des insuffisances du système d'informations, pourtant stratégique, et lance le projet SIMAT qu'il portera durant tout son mandat à la DCMAT.

C'est aussi un homme de réseaux multiples ne supportant pas l'inaction. Le général SORRET déploiera son énergie en deuxième section, dès mi-1995, comme consultant indépendant. Devenu président de l'ARCO, il fera de cette entité un outil remarquable au service de la reconversion des officiers. Dans le domaine associatif, il est un membre respecté de la commission du prix VAUBAN de l'IHEDN, et de clubs comme le Rotary, le Lions, le Club Raspail. Il est président d'honneur du Club des passionnés du SIMAT. Il est élu en 2012 au conseil d'administration de l'ANOCR où il donnera une impulsion reconnue au dossier du Bulletin trimestriel et y travaillera jusqu'au bout.

Commandeur de la Légion d'honneur, il avait reçu la plaque de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite en janvier 2012. Marié à Gisèle, normalienne et professeure agrégée de physique en Classes préparatoires, c'est entouré de son affection et de celle de ses enfants et petits enfants qu'il s'est éteint le 6 février 2013. Il est inhumé dans le cimetière de son village natal de Boulogne où il comptait de nombreux amis.

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président



Mes chers camarades,

Un théâtre d'opérations chasse l'autre, et voici nos armées à nouveau en guerre, au Mali.

Nous sommes tous encore une fois soucieux de leur action, des moyens dont ils disposent et de la qualité du cadre légal dans lequel elles interviennent.

Mais nous sommes, avant tout, fiers de les voir disponibles, réactives et efficaces.

Elles sont encore et toujours là, lorsque le pouvoir politique en a besoin !

Les dangers sont présents plus que jamais, à notre porte avec les convulsions démocratiques des révolutions de Jasmin sur la rive sud de la Méditerranée, et, plus loin, au centre mou de l'Afrique mais si proches de trop jeunes et fragiles démocraties que nous souhaitons depuis longtemps voir s'épanouir. Alors, en dernière extrémité, il est heureux de pouvoir faire confiance à l'expérience et à la qualité de nos forces, que l'on voulait, il y a peu, retirer du continent.

Il est bien difficile de vouloir à tout prix bénéficier des soi-disant « dividendes de la paix » et toute posture systématique de ce type est, en la matière, vite mise à mal par les faits.

Et c'est sans arrière-pensée faussement opportuniste qu'il nous faut mettre en garde les dirigeants de notre pays au moment où s'élaborent, sous tension financière, un nouveau « Livre Banc » et, en suivant, une nouvelle « Loi de programmation ». Les faits sont là, le besoin politique est là, il est vain de nier la réalité des dangers sauf à... renoncer.

Ce que rapporte l'action de nos forces armées, déjà sollicitées à la limite de leurs possibilités, c'est aussi la place de la France dans le monde, un monde plein de pays hésitants, empêtrés, ou déjà démissionnaires.

Je voudrais aujourd'hui rendre un hommage tout particulier au Général de Corps d'Armée (2S) Jean-Noël SORRET, qui nous a quittés le 6 février dernier et qui avait rejoint notre équipe de rédaction et le Conseil d'Administration de l'ANOCR avec son enthousiasme, son exigence et son honnêteté foncière. Je le connaissais depuis peu, mais, comme tous ses nombreux amis, je l'appréciais au plus haut point pour son dévouement sans limites et son attachante personnalité. Nous ne l'oublierons pas et je suis sûr que son souvenir nous aidera parfois à passer les caps difficiles, comme lui, à force de volonté.

Je voudrais enfin dire à tous les présidents et bénévoles, qui s'efforcent de faire vivre notre association et ses valeurs, la reconnaissance de tous les adhérents.

Nous allons faire bientôt, à l'occasion de notre Assemblée Générale les 25 et 26 mars, le point de nos actions, de nos ambitions et de nos besoins. Le soutien aux groupements en difficulté et à leurs dirigeants devra y tenir une bonne place.

Pour cette année où la vie publique est et sera bouillonnante, je vous engage à vous exprimer et à agir ensemble avec nous.

Très amicalement.

V.A. (2S) Michel OLHAGARAY

Sommaire

Mars 2013

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LA MARINE	2
Itinéraire d'un officier de marine	5
Les opérations maritimes de lutte contre la piraterie	6

LA SITUATION ACTUELLE DES RÉSERVES DANS CHACUNE DES ARMÉES

Ma vision des réserves militaires	13
Point de situation sur la Réserve Citoyenne	15
Témoignage d'un officier de la réserve opérationnelle	16

« MARITIMISATION »

LE RETOUR DE LA FRANCE DANS L'OTAN

LE MALI

LA GENDARMERIE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Un cas concret sur la ligne Maginot	26
-------------------------------------	----

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES DE LA DÉFENSE

BRÈVES SOCIALES

DIVERS

Informatique pour Seniors	33
---------------------------	----

BIBLIOGRAPHIE

VIE DE L'ASSOCIATION

COURRIER DES GROUPEMENTS

NÉCROLOGIE

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com
Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Noël Sorret, Jean-Jacques Cahuet, Bernard de Bressy, Yves Bonneville, Louis Beaudonnet, Thierry Llorca, Emmanuel Dieudonné
Impression : Lavauzelle Graphic
Dépôt légal : Mars 2013 - ISSN 0762.01 01
Commission paritaire : 0516 G 88248
Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
Tarifs cotisation et abonnement : 3^e de couv.



La Marine

Par le Général (2S) Jean-Noël Sorret

INTRODUCTION

La puissance de la Marine est certainement l'un des indicateurs majeurs de celle d'un état, d'une nation. Que serait la richesse, le patrimoine de l'Italie s'il n'y avait pas eu des républiques, comme celle de Venise, qui ont acquis cette richesse grâce à la puissance de leur marine. Marine de commerce d'abord mais marine protégée par des navires de combat et qui s'appuie sur un ensemble de bases assurant l'autonomie de cette marine. Au XIV^e siècle, Venise était maître de toute la Méditerranée comme le seront les Anglais sur l'ensemble, ou presque du monde, toujours grâce à une force navale sans égal, au XIX^e siècle. On pourrait multiplier les exemples.

Le cas de la Chine conforte, un peu à contrario, cette affirmation. L'immense Chine n'a jamais été une puissance maritime. Il suffira que quelques canonnières « occidentales » remontent le fleuve Yangtse... pour que l'empire s'écroule. Cette gifle donnée à un peuple est encore dans la mémoire des chinois et tout particulièrement de leurs dirigeants.

Faisons une parenthèse pour respecter la vérité historique car la Chine a été, pendant quelques années, une puissance maritime. Un empereur de la dynastie Ming a ordonné, au début du XV^e siècle, à un amiral, lequel n'avait pratiquement jamais pris la mer, de construire une flotte puis d'explorer les océans. C'est ce que fit l'amiral Cheng Ho qui avec une flotte de plus de 200 bateaux et quelques 30 000 hommes effectua six voyages vers l'ouest, atteignant l'Inde,



puis l'Arabie et enfin les cotes sud de l'Afrique. Un commerce s'installa, des souverains africains impressionnés par cette puissance navale, donnèrent des signes de soumission à l'empereur Ming. Mais le successeur de cet empereur décida de mettre fin à ces expéditions et fit détruire toute la flotte. Aujourd'hui la Chine se construit une puissance navale et, plus discrètement, s'implante le long des grandes lignes de communication.

On pourrait aussi ajouter que la Marine (militaire) a une autre grande caractéristique : elle agit en paix comme en guerre, en service publique ou en assistance à la plaisance. Cette deuxième caractéristique est sans doute à l'origine, non seulement de la bonne image de la Marine, mais aussi de la très bonne symbiose qui existe entre les différents « mondes marins ». Pour nous militaire l'exemple le plus frappant est la très grande continuité entre la Marine et les constructions navales para-étatiques (DCNS) ou privée.

LA MARINE FACE AUX ENJEUX DE DÉFENSE ET SÉCURITÉ

(Document réalisé à partir d'un texte fourni par le SIRPA/marine)

La France, membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies, a réaffirmé dans le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale (LBDSN) son ambition qui s'est traduite par le développement d'une stratégie de défense reposant sur cinq fonctions stratégiques : connaissance-anticipation, prévention, dissuasion, protection et intervention. Il est vraisemblable que le prochain livre blanc conservera, dans l'esprit au moins, ces grandes fonctions.

LA MARINE NATIONALE : UNE ARMÉE D'EMPLOI DÈS LE TEMPS DE PAIX

L'augmentation des activités humaines maritimes ou côtières et l'émergence de nouveaux pôles de développement reliés par l'espace maritime en renforcent l'importance. Ces activités denses peuvent en effet générer de nouveaux champs de confrontations en mer entre Etats et/ou acteurs non étatiques. La France doit donc se prémunir contre ces menaces qui pèsent sur sa souveraineté, sa population, ses ressources et ses approvisionnements. Pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, la France a besoin d'une marine nationale agissant en **complémentarité** avec les autres armées et administrations. Ses bâtiments doivent être **polyvalents**. Les armements

et les savoir-faire mis en œuvre doivent être **précis**. Que ce soit dans le cadre de l'acquisition de la connaissance, de la prévention des crises, de la résolution de conflits, les moyens de la marine nationale sont utilisés dès le temps de paix. On peut citer, à titre d'exemple, les actions de sauvetage en mer avec la participation, souvent déterminante des moyens de surveillance et de patrouille maritime.

a) La dissuasion

La France ne court certainement plus le risque d'une invasion, d'autres menaces pèsent sur ses intérêts vitaux c'est-à-dire sur les éléments constitutifs de son identité et de son existence en tant qu'Etat-nation.

La prolifération nucléaire, biologique et chimique se poursuit ainsi que celle des missiles balistiques et de croisière. La France protège ses intérêts vitaux grâce à la dissuasion nucléaire, arme d'emploi efficace qui procure à la France la paix sur son territoire depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La marine nationale met en œuvre deux outils de la dissuasion française.

- Missiles balistiques M51 et M45 lancés à partir de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Depuis 1972, sans discontinuité, au moins un SNLE est en patrouille permanente, seule façon de crédibiliser notre politique de dissuasion. Elle dispose pour cette mission de quatre sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) de nouvelle génération.
- Missile de croisière ASMPA2 2 Air Sol moyenne portée amélioré, complémentaire du missile balistique et lancé à partir des chasseurs Rafale (32 exemplaires) dans le cadre de la force aéronavale nucléaire mise en œuvre à partir du porte-avions Charles de Gaulle.

b) Connaissance, prévention et protection

Les menaces contre la population et les ressortissants français peuvent prendre des formes diverses allant de l'attaque terroriste contre un navire de commerce à la prise d'otages à terre ou sur des navires. Le dossier Ponant présenté par l'amiral Le Mer (voir ci-dessous) illustre parfaitement cette permanence de l'action. Le terrorisme peut également tenter d'entraver la liberté de décision de la France en s'en prenant à ses ressortissants. L'augmentation du nombre de Français à l'étranger accroît pour l'État le besoin en moyens de protection et d'évacuation. Face à ces menaces, la marine nationale met en œuvre différents moyens et savoir-faire. Les frégates, bâtiments hauturiers bien armés (missiles de croisière, canons) et disposant le plus souvent d'un hélicoptère, sont présentes sur toutes les mers du globe et contribuent, en coordination avec les avions de patrouille maritime et les sous-marins nucléaires d'attaque, à la **prévention et à la résolution** des crises. Ces moyens, généralement pré-positionnés à proximité des foyers de crises potentiels et (ou) dans les nombreuses bases et points d'appui dont dispose la France dans le monde, peuvent être la première expression de la volonté d'agir de la France. Les frégates sont visibles, dissuasives et peuvent protéger des navires menacés. Elles mettent en œuvre, le cas échéant, des commandos-marines aptes à conduire des actions de vive force dans le cadre d'action de contre-terrorisme maritime pour libérer des otages. Notons, dans cette catégorie de forces, l'arrivée de la première des nouvelles frégates : *FREMM (frégates multi missions)*. Avec ce type de navire on « peut dire adieu à la Marine du XX^e siècle » : 100 marins là où il en fallait près de 400 sont capables, grâce à l'automatisation, de mettre en œuvre l'ensemble des moyens de combat. Et ceux-ci sont considérables à la fois dédiés à la lutte anti-sous-marine, de surface et anti-aérienne (16 missiles ASTER par exemple).





c) La protection des ressortissants

Les bâtiments de projection et de commandement permettent de projeter des éléments de forces terrestres nécessaires à la sécurisation des ressortissants (cas de l'intervention en République de Côte d'Ivoire) dans des pays étrangers et, le cas échéant, de procéder à l'évacuation des populations françaises et européennes menacées (opération Baliste au Liban). Disposant d'un véritable hôpital, ces bâtiments sont adaptés à l'assistance aux populations sinistrées suite aux catastrophes naturelles ou industrielles.

Ces bâtiments, la France en possède désormais trois, tous très récents, sont aussi d'exceptionnels moyens de commandement et de projection de force. Leur capacité d'emport (blindés, hélicoptères...) est considérable. Deux de ces bâtiments ont été vendus à la Russie.



d) La protection de nos intérêts stratégiques

En participant aux opérations, interarmées, nationales ou internationales, en rayonnant sur toutes les mers, la Marine assoit le rang international de la France. Dans un contexte de compétition, les Etats s'arment pour protéger leurs intérêts. Pour la France, riveraine de toutes les mers du globe et dépendante à 80 % du trafic maritime, la marine nationale assure une protection permanente contre de nombreuses menaces.



- La dissémination des sous-marins constitue une réelle préoccupation ;
- Les mines, armes redoutables, sournoises et bon marché sont également une menace pour les flux maritime et pour la sécurité des unités navales engagées dans les opérations ;
- Les bâtiments de guerre et avions militaires.

Face cette diversité de menaces, la marine nationale a développé depuis plusieurs décennies des savoir-faire dans les domaines de la lutte sous la mer, de la guerre des mines, de la lutte au-dessus de la surface (contre les bâtiments de surface, les missiles tactiques et de croisière, les aéronefs). A ce titre, elle met en œuvre des bâtiments de plus en plus polyvalents : frégates de lutte anti-sous-marine ou anti-aériennes, sous-marin nucléaire d'attaque, chasseur de mines.

La France doit aussi disposer d'une véritable capacité d'intervention pour faire respecter ses intérêts et projeter les moyens permettant d'emporter la décision tout en participant au meilleur niveau aux coalitions internationales. Outil de projection de puissance par excellence, le porte-avions et son groupe aérien joue un rôle à la fois politique et militaire. Sur le plan politique, il est l'expression de la puissance de la France et de sa volonté d'agir avec force. Sur un plan militaire, il est capable de frapper fort et dans la profondeur. Le Rafale, avion polyvalent est l'outil le plus marquant. Prochainement le missile de croisière sera opérationnel. L'emploi du groupe aéronaval se combine et se complète avec les bâtiments de projection et de commandement. L'intervention en Libye a démontré l'efficacité de ce dispositif.



Les derniers engagements opérationnels l'ont illustré : la Marine comme les autres armées, est capable, selon l'expression consacrée « *d'entrer en premier* » dans un conflit, certes asymétrique mais de forte densité. Elle a parfaitement réussi, en travaillant à la fois avec des personnels de haute qualification : *l'article suivant le montrera*, et sur des matériels – des bâtiments – adaptés aux nouveaux conflits, à leur durée, développés en bonne intelligence avec une industrie navale mondialement reconnue, à assurer les missions que le dernier Livre Blanc lui confiait.

Que dira le prochain Livre Blanc, que réservera la prochaine loi de programmation ? Celui-ci et celle-là ne peuvent occulter la formidable montée en puissance des enjeux maritimes en terme de flux et de ressource. La France a et aura des ressources, y compris du pétrole, dans son immense zone économique maritime. Nos politiques doivent donner à la Marine, à la Défense, les moyens de les développer et de les protéger.



Itinéraire d'un officier de marine

Je proposerai le double parcours d'un officier de marine : une belle mais courte carrière dans la Marine suivie d'une reconversion réussie.

Officier, marin, ingénieur, cadre d'une société

Un exemple de carrière d'un marin

Par le Capitaine de Frégate (er) Jamayrac, pilote d'essai expérimental

Le choix d'une école lors de la réussite au concours en fin de classe préparatoire n'est pas toujours facile. Je me souviens de mes réflexions : Aller vers un métier purement d'ingénieur ? Et cette attirance pour l'aéronautique et l'envie d'un métier plus opérationnel. Parfois, c'est aussi la réussite ou l'échec aux différents concours qui peut guider le choix. Dans mon cas, ce fut l'Ecole Navale avec en ligne de mire l'aéronavale qui permettait de concilier l'attrait pour la mer et l'aviation. J'entre donc à l'Ecole Navale en 1983, en pleine réforme du cursus pour conserver le titre d'ingénieur qui était alors menacé. Sélectionné pour l'aéronavale, je débute la formation habituelle en 1986 : Salon-de-Provence sur Fouga Magister, Dax sur Alouette 2, et enfin Lanveoc sur Alouette 3 pour apprendre le métier de pilote d'hélicoptère dans la Marine. En 1989, je reçois avec une grande

fierté mes ailes de pilote et je peux immédiatement commencer, à la 23S à Saint-Mandrier sur Alouette 3, à embarquer sur porte-avion ou en détachement en Guyane et ainsi pratiquer ce métier dont je rêvais. Puis vient le passage sur Lynx à la flottille 31F et les années de détachement sur la frégate Jean de Vienne où le pilote fait vraiment partie de l'équipage à la mer. Des missions marquantes dans le Golfe Arabo-Persique en 1991 pendant la guerre du Golfe et en 1992. Ce sont les années où on acquiert la maîtrise de son hélicoptère en même temps que l'on apprend à gérer un détachement embarqué avec une assez grande autonomie de décision. Très enrichissant pour un jeune officier.

En parallèle, il y a ce goût de la technique qui est toujours là. J'avais découvert lors de mon passage à Salon l'existence de l'Ecole du Personnel Navigant d'Essai et de Réception basée à Istres. Et chaque année lors de la notation, je rappelais au gestionnaire mon envie d'y aller. En 1994, la décision tombe, je suis désigné pour faire l'EPNER et, chance supplémentaire, je vais



bénéficier d'un échange avec l'école américaine de l'US Navy à Patuxent River dans le Maryland.

C'est la découverte d'un nouvel univers, celui des essais en vol, où la technique et l'aéronautique sont intimement liés.

Suivent quatre années à Istres au Centre d'Essais en Vol, où je travaille pour la Marine sur le programme NH90 mais où je commence à découvrir le monde des essais en vol de réception et de certification chez le constructeur voisin Eurocopter.

En 1998, retour à la 31F comme Commandant en second mais très rapidement, je reçois une proposition d'Eurocopter pour venir travailler comme pilote d'essais. C'est le moment de faire le pas et de quitter la Marine, qui au cours des quinze années que j'y ai passé m'a progressivement formé à ce nouveau métier qui s'offre à moi.

Je m'occupe du Super Puma chez Eurocopter. Les essais en vol de la nouvelle version l'EC225 sont l'occasion de nombreuses campagnes d'essais à l'étranger où l'expérience des missions dans la Marine est précieuse. Les années passent et les heures de vols en essai s'accumulent. Les nouveaux programmes ne manquent pas et il me faut citer le démonstrateur X3 qui représente une aventure technique et humaine extraordinaire.

En parallèle, je suis maintenant responsable du personnel navigant d'Eurocopter en France, et là encore, l'expérience acquise dans la Marine est précieuse : c'est la grande force de la diversité de notre formation dans la Marine qui permet d'atteindre ce résultat.



Les opérations maritimes de lutte contre la piraterie en océan Indien

Le Ponant

Par le Vice amiral d'escadre (2S)
Laurent Mérer, Ancien commandant de la zone maritime de l'océan Indien (Alindien)



Le 4 avril 2008, nos compatriotes éberlués découvrent que la piraterie maritime, qu'on croyait oubliée dans les livres d'histoires, est de retour sur les mers. Ce jour là *Le Ponant*, un luxueux voilier de croisière, est attaqué par des pirates somaliens dans le golfe d'Aden et son équipage de trente membres est retenu en otages.

En réalité, la piraterie maritime a refait son apparition sur les mers de façon endémique d'abord en Asie du Sud Est dans les années 1980, quelques années plus tard dans le golfe d'Aden et le long des côtes de Somalie, plus récemment en Afrique de l'Ouest dans le golfe de Guinée.

Le cocktail est toujours le même : populations miséreuses, états côtiers défaillants, collusions avec les autorités ou pseudo-autorités locales, dérives politico-mafieuses.

S'agissant des côtes somaliennes, la piraterie renaît dans les années 1990, d'abord comme une réponse des pêcheurs au pillage de leurs eaux par des bateaux étrangers. Progressivement le phénomène se développe, s'emballé et se criminalise, jusqu'à atteindre un pic dans les années 2009/2010 au cours desquels des centaines de navires sont attaqués, plusieurs dizaines retenus le long des côtes somaliennes, et des centaines de marins maintenus en détention comme otages.

C'est évidemment en Somalie que réside la solution au problème de la piraterie qui ne trouvera une issue que par le retour de ce pays dans la communauté des nations capables d'assurer la police et la justice, et de fournir à ses habitants un cadre économique viable. Nul doute qu'il faudra du temps.

En attendant, il appartient aux nations de défendre leurs intérêts maritimes et de protéger leurs marins mis en danger par les pirates.



Le Ponant sous la protection de l'avis Commandant Bouan

La France n'a pas attendu l'attaque du *Ponant* pour agir. Sa marine et ses forces armées sont traditionnellement présentes en océan Indien. Elle y dispose notamment d'un commandement embarqué, capable de diriger des opérations aéronavales (*Alindien*), elle participe activement depuis octobre 2001 à la lutte contre le terrorisme. Dès la fin 2007, elle propose la mise en place d'une opération internationale pour protéger les cargos du *Programme alimentaire mondial* qui sont régulièrement l'objet d'attaques de la part des pirates, et prend le commandement de la première opération.

Dès l'attaque du *Ponant*, elle monte une vaste opération aéro-maritime (*opération Thalathine*), pour protéger les otages, les récupérer et pourchasser les pirates. L'affaire est un succès puisque le 11 avril, les otages sont en sécurité, les pirates arrêtés, et une partie de la rançon récupérée.

Elle agit ensuite dans deux directions :

- auprès du conseil de sécurité des Nations Unies afin de consolider les fondements juridiques des interventions contre les pirates. Une résolution dans ce sens est promulguée dès la fin 2008 et régulièrement renouvelée depuis ;
- auprès de ses partenaires européens qu'elle entraîne dans une opération multinationale de lutte contre la piraterie : l'opération *Atalanta*, sous l'égide de l'Union Européenne, est mise en place fin 2008 et se poursuit aujourd'hui.

D'autres organisations internationales se mobilisent également dans cette lutte, ainsi l'Otan à travers l'opération *Ocean Shield* qui réunit une dizaine de navires, et la *Task-Force 151* regroupant plusieurs pays sous la direction des Etats-Unis, mais également des pays qui ont le souci de défendre leurs intérêts maritimes, comme l'Inde, la Chine, la Russie, d'autres encore.

Ainsi une quarantaine de navires sont aujourd'hui présents dans le Nord-Est de l'océan Indien pour lutter contre la piraterie maritime.

La France déploie en outre des fusiliers marins sur les navires les plus exposés, chalutiers, dragues ou câbliers, très sensibles aux attaques en raison de leurs faibles vitesses ou de leur activité à proximité des côtes.

Les pirates agissent au moyen de frêles embarcations puissamment motorisées, rattrapant leurs cibles, montent à l'assaut à l'aide de grappins et d'échelles de cordes, n'hésitant pas à faire usage de leurs armes, kalachnikov et RPG. Ils attaquent à partir de la côte ou de « bateaux mères », boutres ou petits cargos préalablement capturés, à bord desquels ils attendent leurs proies jusqu'à plusieurs milliers de km des côtes.

La lutte contre la piraterie est un exercice difficile, car le champ d'action des pirates est immense, une superficie plus grande que l'Europe. Il importe en outre de prendre les pirates sur le fait, au moment où ils montent à l'assaut, pour avoir une chance de les faire condamner par la justice. Il faut donc de puissants moyens de surveillance des espaces océaniques, des avions de patrouille maritime à grand rayon d'action, agissant en coopération avec des frégates capables de mettre en œuvre des hélicoptères et des commandos. L'immensité de la zone requiert en outre une bonne coopération entre les différents navires présents sur zone pour augmenter l'efficacité de la lutte.

On constate aujourd'hui que le nombre d'attaques diminue après le pic des années 2009/2010, et qu'elles sont moins couronnées de succès. Pour autant, la situation reste tendue et tout relâchement de l'effort risquerait de voir le phénomène s'emballer de nouveau, d'autant que le traitement judiciaire des pirates après leur capture reste aujourd'hui un problème mal réglé.



La situation actuelle des réserves dans chacune des armées

Par le Général (2S) Jean-Jacques Cahuet

Nos forces armées, à peine réalisé un désengagement complexe et plutôt réussi d'Afghanistan, se trouvent désormais engagées dans un nouveau théâtre au Nord Mali, mettant ainsi directement à profit tous les enseignements acquis au prix de nombreux combats et de pertes conséquentes, toujours face à un même ennemi qui se proclame extrémiste islamique. En France, l'évaluation du risque sur la sécurité justifie le maintien des mesures Vigipirate à un niveau élevé.

Pour permettre aux forces professionnelles de se ressourcer, la Réserve reste l'outil privilégié du commandement. Outre son rôle de renfort « professionnel à temps partiel » aux troupes concernées, elle est aussi un vecteur fondamental du lien indispensable entre la Nation et sa Défense. A l'heure où les travaux du Nouveau Livre Blanc de la Défense et la Sécurité Nationale ont atteint leur terme, il importait de faire un point de situation sur les Réserves et leur devenir.

La décision de suspendre la conscription, prise en 1996 par Jacques CHIRAC, a marqué un tournant fondamental dans l'organisation et la constitution des réserves au ministère français de la Défense. Si, depuis le Colonel de Gaulle, une armée de métier était reconnue comme indispensable, en corollaire la République peut avoir besoin de faire appel au « peuple en armes » pour défendre la Nation. La France a réussi à mettre sur pied une armée professionnelle dont l'efficacité a été démontrée au combat et ainsi reconnue par ses alliés. La réserve, qui est l'émanation du « peuple en armes » démontre, elle aussi, un extraordinaire dynamisme, en participant aux opérations intérieures comme Vigipirate, mais aussi aux OPEX, à titre individuel, et même en unité constituée. Cependant, elle est incroyablement méconnue de nos concitoyens qui, pour beaucoup, en sont restés à la « mobilisation générale » !

Depuis la Loi JOURDAN de 1798, qui spécifie dans son article premier que « tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie » et dans son article 53 que ceux qui s'y refusent « seront privés de l'exercice de leurs droits de citoyen et seront jugés comme déserteurs », la France a pu disposer de tous les jeunes hommes reconnus aptes en cas d'événements d'extrême gravité, comme les invasions ou les guerres mondiales. Pour ce faire, elle se devait

de leur assurer une formation militaire suffisante, au cours d'un service obligatoire, devenu rite de passage à l'âge adulte (la majorité étant à 21 puis à 18 ans) et aussi brassage social relativement égalitaire. Une affectation de mobilisation et des périodes de réserve permettaient d'assurer un maintien à niveau minimal et une certaine cohésion des formations mobilisables, contrôlés par des exercices périodiques de mobilisation, avec ou sans matériels.

Depuis 1997, il a fallu revoir l'ensemble du dispositif. En effet, la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense) devenue JDC (Journée Défense Citoyenneté), si elle est utile pour sensibiliser à la Défense et évaluer chaque classe d'âge, et orienter d'éventuels candidats à l'engagement, n'a pas un rôle de formation militaire, d'autant plus que les systèmes d'armes et les savoir faire tactiques sont de plus en plus complexes à maîtriser et à acquérir.

Conscient cependant de la nécessité de ne pas dissocier la Nation de sa Défense, le ministère de la Défense a adopté une organisation et une politique **priviliégiant résolument le qualitatif au quantitatif.**

La gouvernance de la réserve est double avec d'un côté un comité directeur de la réserve militaire qui arrête la politique d'emploi des réservistes (effectifs, budget, cible en nombre de jours/an,...) et qui est composé des principaux employeurs militaires (CEMA, DGGN, DGA) et de l'autre une instance de conseil (Conseil Supérieur de la Réserve Militaire) qui propose des évolutions et adaptations dans la politique globale de la réserve en France.

Le Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

Placé auprès du ministre de la Défense qui le préside, le Conseil Supérieur de la Réserve Militaire, dont le secrétariat général est assuré par le contre-amiral de Roquefeuil, comprend 64 membres représentatifs de toutes les composantes de la société civile et militaire (élus, administration du ministère, employeurs, syn-





dicats, associations, personnalités qualifiées). C'est l'organisme de réflexion et de proposition dans le domaine de la politique des réserves. Le secrétaire général est en quelque sorte le « directeur commercial » de la réserve militaire.

Le Conseil se réunit une fois par an en réunion plénière pour présenter les résultats des travaux réalisés par ses groupes de travail, son projet de plan d'actions et les mesures qu'il propose à la décision du ministre. Il agit plus particulièrement sur quatre domaines : la consultation des réservistes, le partenariat avec l'entreprise, le rayonnement de la réserve et sa notoriété et enfin le suivi de l'état de la réserve.

Un effort est actuellement porté sur le partenariat et le CSRSM profite de la démarche de RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) pour valoriser la réserve militaire auprès de ses interlocuteurs. En parallèle, il réfléchit à d'éventuelles mesures compensatoires. Pour aller au-delà de la loi qui n'impose aux employeurs que 5 jours de réserve par an pour ses salariés, le CSRSM établit des conventions spécifiques. Elles précisent le nombre de jours possibles (le mieux serait entre 20 et 40 jours par an), le salaire (maintien total ou partiel, compensations, etc...), le préavis en vue d'organiser le travail pendant l'absence du réserviste, et la prise en compte de la protection sociale pendant la période de réserve. Plus de 300 conventions ont déjà été signées avec des entreprises et administrations.

Un deuxième objectif est d'améliorer le recrutement des jeunes civils et pour cela se faire mieux connaître dans le monde de l'éducation et de l'entreprise. Aujourd'hui, les armées font majoritairement appel aux anciens militaires de carrière pour remplir les effectifs de réservistes. L'objectif est d'en réduire le pourcentage, non par défaut de qualité mais essentiellement pour mieux faire participer le peuple à la Réserve. Les missions restent la participation à la

défense du territoire (Vigipirate, Défense Opérationnelle du Territoire) et à des conflits de basse intensité (maintien de la paix), mais aussi l'appui au commandement, par exemple pour la cyber défense (un réseau d'experts de réserve est en développement) ou les Actions Civilo-Militaires (ACM) et le renforcement des état-majors pendant les périodes de vacances. Ces recrutements, aidés par une bonne fidélisation permettraient de corriger une pyramide des grades aujourd'hui déséquilibrée : de nombreux officiers et sous-officiers supérieurs, anciens de l'armée d'active, peu de jeunes officiers et de jeunes sous-officiers pris par leur vie professionnelle. En revanche, les candidats militaires du rang sont « suffisants » mais peu fidèles. Ce sont souvent des étudiants qui souhaitent gagner un peu d'argent pendant les vacances, en supplantant aux soldats en permissions ou en OPEX.

Au bilan, les deux défis auxquels est confronté le CSRSM aujourd'hui sont :

- 1 – l'amélioration de la notoriété de la réserve et donc sa visibilité ;
- 2 – La mise en place de facilités pour un recrutement au sein de la société civile.

A cet effet, chaque année, il organise la **Journée Nationale de la Réserve (JNR)** qui consiste en une accumulation d'activités mettant en avant les réservistes militaires partout en France.

La JNR 2013 est programmée le 4 avril, elle comportera plus de 250 activités réparties sur tout le territoire national, avec des participants « emblématiques » et une implication relativement forte du monde de l'éducation. Toute la chaîne fonctionnelle est impliquée, de la DRH Centrale (bureau Réserves) aux DRH des GSBDD (Groupements de Soutien des Bases de Défense) qui ont un officier « réserves » chargé de l'administration des réserves des formations à travers les état-majors de Soutien Défense (EMSD) en régions. Naturellement, participent aussi les DMD, les CIRFA, comme les trinômes académiques même s'ils sont plus orientés vers les recrutements pour l'armée professionnelle.

En préambule, le **29 mars 2013, le CSRSM organise un colloque au SENAT dont le thème**



Si le CSRM est le responsable marketing de toute la Réserve militaire, le DIAR est le responsable opérationnel de celle dépendant du CEMA. Sur les trois plans constitués par la Réserve opérationnelle d'emploi (ROI), la réserve de disponibilité fondée sur l'obligation pour tous les anciens militaires quittant le service (RO2) et la Réserve Citoyenne, le recrutement ne sera suffisant en qualité et en quantité que si l'offre est attractive et la fidélisation réussie, donc si les activités proposées sont réelles et utiles. Le budget, hors gendarmerie et DGA est de 71 M€, il correspond à 20 jours d'activités par an pour 30 000 réservistes. Le seuil d'équilibre se situe entre 25 et 30 jours pour la ROI. Faute de quoi, les armées n'ayant plus les ressources nécessaires à une formation de qualité, sont contraintes à se tourner vers les anciens militaires, formés et volontaires. Mais comme nous l'avons vu, cette situation génère une pyramide des grades déséquilibrée et donc des insatisfactions.

Ainsi, le challenge est le recrutement des jeunes, en leur proposant des formations et des emplois adaptés, dans lesquels ils seront immédiatement opérationnels car en cohérence avec leur compétences civiles et en



organisant un partenariat « gagnant-gagnant » entre la Défense, l'entreprise employeur et le réserviste lui-même. Et surtout, il ne faut pas les décevoir dans la durée. La formation ORSEM (Officier de Réserve du Service d'Etat-Major), la participation possible partielle à des cycles de l'Ecole de Guerre ou de l'IHEDN font partie de ces retours, peu onéreux et très positifs. A ce titre, la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pourrait être bien mieux exploitée, soit pour tenir compte des compétences « civiles » acquises soit pour valoriser l'expérience militaire.

La réserve citoyenne est constituée par des volontaires qui, tout en se voyant attribuer temporairement un grade, n'ont pas de statut militaire. En s'engageant à participer à la diffusion de l'esprit de

défense dans leurs réseaux personnels et professionnels, ces notables décisionnels sont un vecteur d'influence important. Développés par chaque armée, par les services interarmées ou en transverse, ces réseaux non seulement font rayonner la Défense, mais peuvent aussi constituer un véritable outil de réflexion pour le commandement, pour peu qu'il leur donne des missions bien identifiées sous réserve d'une clarification de leur situation. Il en est de même pour les nombreuses associations de réservistes qui peuvent aussi servir de relais d'information pour le commandement.

Il est donc devenu indispensable d'assurer un suivi individualisé des réservistes

Les systèmes d'informations donnent une très grande souplesse aux actes de gestion et permettent ce suivi. Déjà, le SIRH, en cours de développement, pourra prendre en compte les données de l'environnement professionnel du réserviste (entreprise, compétences, chômage, etc.). Le gestionnaire aura alors à sa disposition une base d'informations opérationnelle pour placer en face d'un poste urgent un ou plusieurs candidats potentiels, quels que soient par ailleurs l'armée et le grade de ces candidats.

Dès l'été 2013, une première « bourse aux emplois » sera ouverte sur internet. Le SIREM, site web de recrutement de réservistes, permettra de mettre des postes offerts en ligne, et, avec un accès sécurisé, aux réservistes de faire acte de candidature. Ce site comportera aussi un forum d'échanges entre membres. De même, comme nous l'avons déjà vu, un réseau de réservistes spécialistes en cyber défense a été mis sur pied et fonctionne.

Les formations de réserve opérationnelle

L'armée de terre a constitué une compagnie de réserve projetée pour un mandat OPEX il y a quelques années. Le besoin de réactivité a validé l'idée d'un GUEPARD Réserves, concrétisé et mis sur pied par le CFT.

L'étape suivante est le Bataillon de réserve d'Ile-de-France. En effet, la région Ile de France comporte une base de défense, commandée par le GMP qui elle est soutenue par 5 GSBDD. En 2013, cette formation de réserve, qui comportera quatre unités PROTERRE et une unité fournie par le GSBDD de Villacoublay regroupera à terme 400 réservistes identifiés et sera commandée par un lieutenant-colonel de réserve, appuyé par un noyau de 6 personnels d'active. Cette formation est placée pour emploi auprès du général GMP pour des missions type Vigipirate et sécurité. Elle sera entraînée aux MICAT comme toutes les formations de l'Armée de terre.



La troisième phase repose sur une réflexion relative à une extension pragmatique à tout le territoire national, en complémentarité avec les unités de réserve existantes.

Ce concept devrait donner plus de visibilité à la Réserve dans l'exécution des missions aujourd'hui réalisées par les professionnels.

La RO 2 (réserve opérationnelle 2)

La RO2 est constituée selon la loi par la disponibilité pendant 5 années des militaires ayant quitté le service actif. Compte tenu de l'accélération des changements dans les armées comme dans le monde moderne, il semblerait que la crédibilité et même la connaissance de cette réserve ne puisse plus être assurée au-delà de 2 années. Or, cette réserve est notamment mobilisable dans le cadre de la Réserve de Sécurité Nationale prévue par la loi de 2011.

Il est possible que le prochain livre blanc en traite.

D'autres pistes d'accroissement de l'efficacité du budget de la Réserve se situent dans l'innovation. Le développement de « l'e-learning » serait très efficace pour la formation des réservistes (comme c'est déjà souvent le cas pour le personnel d'active).

Le CSRM et le DIAR sont ainsi totalement complémentaires, notamment pour le dialogue avec les entreprises et le budget.

L'ANOCR associée aux travaux sur le nouveau Livre Blanc

Le Ministre de la Défense J.Y. Le Drian a souhaité associer l'ANOCR aux travaux préparatoires du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale 2012 en lui demandant de participer à la cellule (CL7) chargée d'appuyer le **Groupe de travail n° 7 dans lequel est traité, entre autres, du rôle des réserves.**

Le Président de l'ANOCR a désigné le Cr Général (2S) JP Ameilhaud pour participer à cette réflexion, menée à partir de novembre 2012. Fin décembre notre contribution a été restituée à l'Hôtel de

Brienne devant des membres du cabinet du MinDEF et du MinDAC ainsi que des représentants civils et militaires de l'Administration Centrale.

S'agissant des réserves, il a été rappelé en préambule qu'avec 552 000 retraités (officiers, sous-officiers, MDR) la Défense disposait d'un important réservoir potentiel d'effectif en comparaison des 226 000 militaires en activité (Bilan Social 2011 SGA/DRH).

Partant également de la constatation qu'une grande part des cadres militaires en retraite constitue l'ossature de beaucoup d'associations aussi bien dans le secteur civil que dans celui de la Défense, il y aura donc lieu pour les actions de Défense touchant à la réflexion, à la cohésion nationale, à la diffusion de l'esprit de Défense, aux mesures de résiliences et autres, d'informer ces retraités, de les associer et si nécessaire de les recruter pour des missions particulières.

Concernant les réserves d'autres sujets ont été également abordés :

- Inciter les jeunes à participer aux actions de la Défense en contrepartie d'une formation dans le civil, comme ceci se pratique dans d'autres pays (USA).

- Recentrer la JDC sur sa finalité et éventuellement la dédoubler si les armées peuvent supporter cette nouvelle charge en plus de leurs missions prioritaires.

- Accroître le recrutement des réservistes issus des préparations militaires de perfectionnement et les fidéliser, étant entendu que ceci implique un coût financier supplémentaire à consentir.

Enfin favoriser et élargir la réserve citoyenne, à condition que ces mesures correspondent à un réel besoin pour les armées et non pas seulement à une volonté d'affichage.

Les réserves de la gendarmerie nationale

La réserve opérationnelle est une composante à part entière de la gendarmerie et constitue un appui indispensable pour les unités de terrain. Elle a un impact direct sur la lutte contre la délinquance.

Elle est une force importante : 25 633 réservistes [1 692 officiers, 10 665 sous-officiers, 13 276 militaires du rang] étaient engagés sous contrat au 31/12/2012. D'une durée d'un à cinq ans, les contrats sont renouvelables sous réserve de donner satisfaction dans son emploi et de satisfaire à une visite médicale annuelle.

Les engagements à servir dans la réserve opérationnelle (ESR) s'adressent aux anciens militaires de la gendarmerie (22 %) ainsi qu'à tout(e) français(e) volontaire issu(e) de la société civile (78 %) ayant satisfait à ses obligations du service national (JDC). Ce volontaire, âgé entre 17 et 30 ans, suit alors une préparation militaire de la gendarmerie (PMG) d'une durée de 15 jours pour les militaires du rang ou de



5 semaines dans le cadre d'une préparation militaire supérieure de la gendarmerie (PMSG) pour les candidats officiers de réserve.

En moyenne, les réservistes de la gendarmerie sont convoqués une vingtaine de jours par an (27 jours en 2011).

Les réservistes de la gendarmerie sont notamment employés pour assurer des missions de :

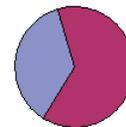
- Renfort des unités territoriales de la gendarmerie départementale à l'occasion du service quotidien et lors de la période estivale dans les zones touristiques.
- Sécurisation de grands événements [sommets internationaux, tempête Xynthia, événements sportifs de grande ampleur : Tour de France, rallyes...].

Le budget 2012 de la réserve opérationnelle s'élève à 42,5 millions d'euros.

La réserve citoyenne s'adresse aux français âgés d'au moins 17 ans, de bonne moralité, qui ont notamment rempli leurs obligations au regard du service national et jouissent de leurs droits civiques. Le réserviste citoyen est agréé pour une durée maximale de 5 ans. 992 réservistes citoyens servent en gendarmerie au 31 décembre 2012 [depuis un an, le nombre de réservistes citoyens de la gendarmerie a augmenté de 21 %]. Ils apportent leur concours à des missions particulières de la gendarmerie, telles que l'expertise en matière d'intelligence économique ou les actions de prévention à l'égard de la jeunesse. Les réservistes citoyens sont des ambassadeurs pour la gendarmerie ; ils contribuent au lien armée-nation et au rayonnement de la gendarmerie nationale.

Composition officielle de la réserve opérationnelle :
153 472 réservistes gendarmerie comprise
au 31 décembre 2009

58 307
réservistes
sous ESR



95 165
réservistes
soumis à
l'obligation
de
disponibilité

Ma vision des réserves militaires

Par le Général d'armée (2S) Daniel Valéry

1. Il n'y a pas de défense sans réserves

La défense d'un pays se fonde sur son organisation normale du temps de paix et sur des dispositions permettant de faire face aux situations exceptionnelles dépassant les capacités des forces de l'ordre et des autres services publics.

Le traitement de ces situations exceptionnelles incombe principalement aux armées et requiert le recours à des moyens exceptionnels que sont les réserves. Toutes les armées du monde ont des réserves. La réorganisation de 1996 qui a été un succès pour la professionnalisation adaptée aux OPEX n'a pas répondu à une partie importante des exigences de notre défense en éliminant le concept de réserves et de défense du territoire.

2. Le rôle des réserves

Ce rôle est d'assurer la montée en puissance de l'armée active pour remplir les missions qui lui seront confiées :

- en engagement opérationnel de haute intensité ; avec des réservistes ayant reçu une formation assez poussée ;
- en défense du territoire ; avec des réservistes recevant une formation militaire relativement sommaire mais assez nombreux et bénéficiant d'une bonne implantation sur le territoire.

3. La position des réserves

Il n'y a qu'une seule armée à deux composantes, l'active et la réserve, la première ayant la responsabilité



de l'exécution de la mission ; leur découplage, illustré par des structures particulières aux réserves, Conseil supérieur, comité directeur, délégation interarmées, constitue une grave erreur en ce qu'il distend le lien entre les chefs d'états-majors et leurs réserves.

4. Les réserves en défense du territoire

Il importe d'abord de rappeler que cette défense concerne principalement les situations exceptionnelles (agression caractérisée, catastrophe) dépassant les capacités des forces de l'ordre et des autres services publics.

Les armées ont alors à intervenir non seulement en appui ou complément de la gendarmerie (cas de Vigipirate), mais surtout en prolongement de ces forces dans une gamme d'action plus large.

Si ces interventions sont décidées au niveau national, elles doivent normalement être conduites au niveau régional (hormis les cas particuliers de sécurisation d'événement de niveau national) et supposent de la part des forces engagées une bonne connaissance du terrain (d'où l'intérêt de réserves régionalisées) et l'entretien de relations suivies entre les responsables militaires et leurs correspondants civils (entre commandants de région militaire et préfets de zone de défense).

Ces interventions, dans le climat de trouble qui règnera, ne peuvent être assurées que par une force militaire avec sa structure hiérarchique garantissant l'unité de commandement et des personnels liés par les exigences de disponibilité et de discipline du statut militaire (ce qui conduit à s'interroger sur ce que peuvent apporter les diverses réserves civiles qui viennent de se constituer).

5. Situation de la mission de défense du territoire

Le concept de défense du territoire ainsi esquissé correspond d'une part à la priorité qui lui est accordée dans l'expression des missions des armées et d'autre part au rôle d'« ultime recours de la Nation » que notre population attend de l'institution militaire.

La réalité actuelle est tout autre car les armées et notamment l'armée de terre n'ont ni les moyens ni l'organisation leur permettant de remplir convenablement cette mission.

Le drame est l'ambiguïté entretenue par le refus de reconnaître cette impuissance, comme en témoigne l'intervention de deux hauts responsables de l'armée de terre, au récent colloque sur « la sauvegarde des populations », affirmant que les armées constituent le recours ultime de la Nation et ce devant des responsables politiques !!!

Un langage de vérité s'impose si l'on veut éviter de se trouver un jour confrontés à de graves surprises.





Point de situation sur la Réserve Citoyenne

Par le Col (rc) Bruno Guitard, Réserviste du Matériel de l'Armée de Terre

Affecté en unités sous divers contrats réserve-active, puis sous ESR en état-major de région.

Actuellement en mission au sein de la réserve citoyenne auprès du GMP.

La loi du 22/10/1999 a profondément modifié le concept d'emploi de la Réserve militaire. La suspension du service national a favorisé des solutions de compensation sans toutefois offrir un véritable et complet dispositif de substitution au problème récurrent de la Réserve. Aujourd'hui, celle-ci a pour objectif principal le renforcement permanent des forces armées. La Réserve devrait être une composante de celles-ci.

Les textes récents précisent la place que tient la réserve citoyenne à côté de la réserve opérationnelle. Bien que de volumes très différents, réserve citoyenne 2 242 personnels, réserve opérationnelle 57 600 personnels dont 25 000 pour la Gendarmerie) ces deux corps complémentaires constituent la Réserve militaire (1).

La finalité qui préside à l'existence de la réserve citoyenne se formule par :

« Entretenir l'esprit de défense et renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées ».

En sont déduites les missions principales actuelles :

- Promouvoir l'image des armées.
- Aider au recrutement des futurs cadres et soldats de l'armée active et de la réserve opérationnelle.
- Faciliter la reconversion des militaires.
- Contribuer au devoir de mémoire.

On constate ainsi que la réserve citoyenne peut être beaucoup pour notre institution sauf... dans ce qu'elle a d'essentiel : l'action militaire, ce réserviste ne porte jamais d'arme.

Les réservistes citoyens sont des volontaires qui font acte de candidature auprès d'une autorité militaire de rattachement (unité, base, état-major). La sélection s'exerce sur la compétence, l'expérience, l'intérêt démontré pour les questions de défense.

En cas d'acceptation, la DRH concernée délivre au candidat, un agrément pour une période de trois ans renouvelable. En tant que collaborateur bénévole du service public, le réserviste est accueilli avec un grade calqué sur la grille des réservistes opérationnels, comme officier, sous-officier ou militaire du rang. Le niveau dépend des diplômes, de la notoriété acquise et de l'âge.

Le mode d'action consiste en participations à des réunions ou conférences d'informations, en des réunions de travail spécifiques ou en travaux avec les médias militaires.

Les affectations se répartissent en :

Terre 660 - Mer 186 - Air 669 - Gend 624 - autres 103 avec 86 % d'officiers, 14 % de sous-officiers et un taux de féminisation de 13 %.

Paris compte 500 réservistes citoyens, dont 138 officiers et sous-officiers constituent la réserve citoyenne de l'armée de terre en IDF auprès du GMP.

Après s'être illustrée par l'opération célèbre des « 105 permis » (2) la réserve citoyenne du GMP initie et réalise régulièrement des actions significatives. Ce sont de véritables projets dont les caractéristiques de sélection portent sur la valeur ajoutée et l'efficacité.

La période moyenne du service dans la réserve citoyenne du GMP est actuellement de 4,5 ans avec une moyenne d'âge de 53 ans. L'observation directe de cette moyenne d'âge nous fait constater qu'une majorité de ces réservistes citoyens ont vécu l'expérience du service national. Ainsi la connaissance initiale du milieu militaire leur a permis, de mener un jour, une réflexion propre qui les a conduits à tenir aujourd'hui un rôle au profit de la défense.

La suspension du service national éloigne rapidement le vécu militaire des populations civiles montantes. Les journées défense (JDC) trop succinctes et les formations militaires initiales réservées aux seuls étudiants volontaires n'assurent pas une instruction de masse. Face aux changements des mentalités et des valeurs peut-on considérer les ressources à venir des réserves, et en particulier celles de la réserve citoyenne, comme acquises ?

Nous faudra-t-il imaginer la mise en place, pour tous nos jeunes, d'un véritable module d'Instruction Citoyenne et Militaire Obligatoire ?

(1) Note de la rédaction : La réserve est l'enfant pauvre que les diverses réorganisations menées depuis 1995 n'ont pas véritablement pris en compte, ni dans ses missions ni, de fait, dans ses volumes. Qu'en sera-t-il dans le prochain livre blanc ? (JN Sorret)

(2) Conduite en 2005/2006 l'opération des 105 Permis, a réintégré dans le monde du travail, plus de 100 jeunes français en difficultés provenant de onze banlieues parisiennes défavorisées.



Témoignage d'un officier de la réserve opérationnelle

Par le Lieutenant Florent Seguin

Depuis 2006, mon parcours au sein de la réserve opérationnelle a été riche en expérience. Je me suis engagé dans la réserve en tant que militaire du rang. Alors ingénieur au sein de France Telecom, j'ai été recruté par la Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (DIRISI), organisme nouvellement créé au Kremlin-Bicêtre. Mon engagement répondait à une volonté de servir dans une réserve opérationnelle en refondation cherchant à intégrer des personnels n'ayant pas eu d'expérience militaire, suite à la suspension de la conscription. Mes premières années au sein de la réserve ont été marquées par deux types d'activités : des activités de spécialiste au sein de la DIRISI et des activités de formation militaire.

J'ai ainsi participé, en renfort individuel, à des projets d'étude de déploiement d'infrastructure réseaux pour les Armées. Ces projets m'ont permis de mettre en œuvre mes compétences professionnelles au profit des Armées. Ces activités étaient effectuées en semaine, souvent en parallèle de mon activité professionnelle, quand la flexibilité de mes deux « emplois » le permettait, ou par demi journée de congés. Je garde en mémoire un souvenir particulier de ces missions. Pour réaliser l'interconnexion de la métropole avec la base militaire française d'Abou Dhabi, je suis allé avec la DIRISI sur un site France Telecom en province. Lors de ce déplacement, j'étais sur site, en tant qu'officier de la DIRISI et mon appartenance à l'entreprise n'a pas été révélée. De même, pour éviter tout conflit d'intérêt et parce que la perception du statut de réserviste, peu connu dans les entreprises, pouvait m'être professionnellement préjudiciable, j'ai préféré garder confidentielles, comme beaucoup de réservistes, mes activités dans la réserve vis-à-vis de mon entreprise.

En parallèle, j'ai effectué des formations militaires avec mes camarades réservistes. La Formation Militaire Initiale de Réserve Supérieure (FMIRS) de trois semaines, effectués en été au 5^e Régiment du Génie de Versailles, m'a permis d'obtenir le grade de Caporal. L'été suivant, à l'issue de La Formation Initiale des Officiers de Réserve (FIOR) de 4 semaines qui s'est déroulée, lors de mes congés, au 4^e Bataillon de l'E.S.M. de Saint Cyr-Coëtquidan, j'ai été promu officier de réserve. Le moment fort de cette formation restera la remise des galons d'officier lors du Triomphe des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, en même temps que nos camarades officiers actives, officiers sous contrats et officiers rangs.

A l'issue de quatre années de réserve passionnantes, j'ai souhaité rejoindre un régiment. Plusieurs raisons m'ont poussé à demander ma mutation : mon

évolution professionnelle qui m'éloigne des métiers techniques pour aller vers des métiers d'encadrement, une volonté de découvrir la vie d'un régiment professionnel et mon attrait pour le terrain, développé lors de mes formations militaires. En 2010, j'ai été muté au Régiment d'Infanterie Chars de Marine, RICM, de Poitiers, en tant qu'officier traitant au Bureau Opération Instruction (BOI). Dans ce cadre, j'ai été en contact avec des officiers, sous-officiers et marsouins en partance ou de retour des principales OPEX auxquelles nos Armées participent. Je continue aujourd'hui des formations qui me permettront à l'avenir de servir en unité de Réserve au côté de mes camarades réservistes.



Mon parcours et mon expérience sont à plusieurs titres singuliers par rapport à mes camarades officiers de réserve. Premièrement j'ai servi à la fois en services et organismes interarmées ainsi qu'en régiment. Deuxièmement, mise à part mes périodes de formation, j'ai toujours servi avec des militaires d'active.

Après plus de 6 ans de réserve opérationnelle, je tire un bilan positif qui me motive à poursuivre mon engagement. Au niveau personnel, j'ai pu servir en renfort et soutien de l'active. A titre professionnel, mon engagement dans la réserve a joué une part importante dans mon admission au sein du MBA d'HEC, formation que je viens de terminer. Ces formations d'origine anglo-saxonne valorisent les expériences militaires dans les développements des compétences de « leadership ».

Pour une réserve opérationnelle relativement jeune, les challenges restent toutefois importants. Le premier est le déficit de notoriété et de compression de la réserve au sein de la société civile, amplifiée par la juxtaposition de plusieurs déclinaisons : Réserve Citoyenne et Réserve Civile. Une conséquence directe est la difficulté pour le réserviste de gérer en parallèle sa vie professionnelle et sa vie de réserviste, en plus de sa vie personnelle et familiale. Trop



d'employeurs reconnaissent les compétences managériales des militaires mais ne sont pas prêts à laisser leur employé « exercer un second emploi à temps partiel ». L'intégration des réservistes au côté de leurs camarades d'active est aussi un vrai défi. Face à des professionnels reconnus, il faut pouvoir gagner leur confiance et monter notre compétence. Vous pouvez compter sur les réservistes pour relever ces défis.

Documents et sites de référence :

<http://www.defense.gouv.fr/reserves/presentation/publications-documents/rapports-et-comptes-rendus>

<http://www.defense.gouv.fr/reserves/actualites/journee-nationale-du-reserviste-2013>

http://www.cicde.defense.gouv.fr/IMG/pdf/20120801_np_cicde_pia-1-9-3-reserves-ops.pdf

<http://membres.multimania.fr/bruno431/loi%20Jourdan.html>

« Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans »*

Par le Général (2S) Robert Carmona

Article publié dans la Revue de la Défense Nationale de janvier 2013

La Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a décidé, à l'initiative de son président, M. Jean-Louis Carrère, d'engager une réflexion de fond sur les enjeux de défense nationale, apportant ainsi une contribution à la réflexion sur la révision du Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale. Les groupes de travail constitués à cet effet ont rassemblé des parlementaires de toutes tendances qui ont travaillé et réfléchi ensemble sur des sujets qui, à l'évidence, dépassent les clivages partisans.

Le rapport d'information, des Sénateurs Lorgeoux et Trillard, déposé le 17 juillet dernier, s'intéresse à la « maritimisation ». La mondialisation s'est en effet traduite par une montée en puissance des enjeux maritimes aussi bien en termes de flux que de ressources. L'importance économique, diplomatique, écologique croissante des espaces maritimes dans la mondialisation fait plus que jamais de la mer un espace stratégique, grâce auquel un État peut rayonner et affirmer sa puissance sur la scène internationale. En 2008, la Commission sénatoriale avait eu le sentiment que le Livre blanc de 2008, sans

méconnaître ces enjeux, n'en avait sans doute pas mesuré toute l'actualité et l'acuité. C'est la raison pour laquelle, elle a constitué un groupe de travail sur ce thème, dans lequel problématiques civiles et militaires se trouvent étroitement imbriquées.

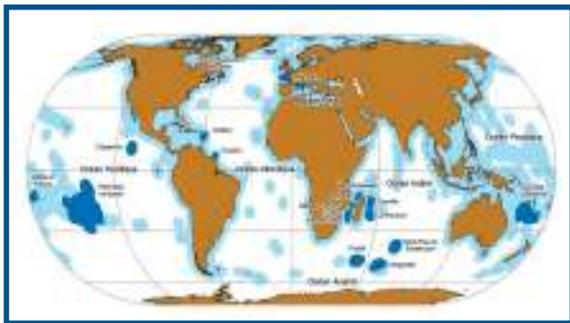
Géopolitique des terres et géopolitique des mers

La géopolitique des terres doit désormais être fondée sur une géopolitique des mers, par une approche partagée du continuum mer/terre. Dès 1969, Charles de Gaulle l'affirmait : « L'activité des hommes se tournera de plus en plus vers l'exploitation des mers que les ambitions des États chercheront à dominer afin d'en contrôler les ressources ». Quarante-cinq ans plus tard, cette déclaration est devenue une réalité.

Les différents travaux entrepris en vue de la rédaction du futur Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale de 2013 se terminent. À leur issue, la loi de programmation militaire triennale devra dessiner, dans un contexte budgétaire national et européen contraint, les formats des forces françaises du futur. Quels seront les enjeux maritimes à prendre en

compte ? Le phénomène de mondialisation a exacerbé l'importance des enjeux maritimes tant au regard de l'accès aux ressources que nous offrent, et devraient nous offrir dans le futur, les espaces maritimes, qu'à celui de la circulation sur les océans, premier vecteur et support de cette mondialisation. Ce changement produit de facto une nouvelle dimension du rôle et de la concurrence des États en mer.

La France avec son importante Zone Economique Exclusive (ZEE), se trouve placée face à des possibilités nouvelles autant qu'à des risques et des menaces qu'il lui faut prendre en compte à l'aune de capacités navales très sujettes à la contrainte budgétaire. Bien que l'importance de ces défis soit perçue depuis plusieurs années maintenant, ils n'ont toutefois pas été totalement pris en compte par le précédent Livre blanc sur la défense et la sécurité de 2008. La prochaine édition du Livre blanc en préparation intègre pleinement ces enjeux de la « maritimisation ».



Répartition des eaux sous juridiction française sur le globe

Dans cette nouvelle géopolitique des océans, la France a de sérieux atouts

Le rapport de la Commission sénatoriale estime que dans un contexte marqué par la montée en puissance des enjeux maritimes, aussi bien en termes de flux que de ressources des fonds sous-marins, la France a une carte à jouer. Avec ses territoires d'outre-mer, notre domaine maritime, réparti sur trois océans, peut être un atout stratégique considérable, si nous savons le valoriser et nous donner les moyens de le sécuriser. Nous disposons en effet du deuxième domaine maritime mondial, avec 11 millions de km², grâce à nos territoires d'outre-mer. Ce domaine regorge de ressources naturelles. Il est encore peu exploré, exploité et valorisé. Il est parfois mal délimité. Nous savons d'ores et déjà qu'à partir de 2019, la Guyane pourrait produire du pétrole, peut être à hauteur de 200 000 barils par jour. Les premières explorations à Wallis et Futuna semblent indiquer la présence de terres rares, ces métaux stratégiques essentiels aux nouvelles technologies. Nos zones

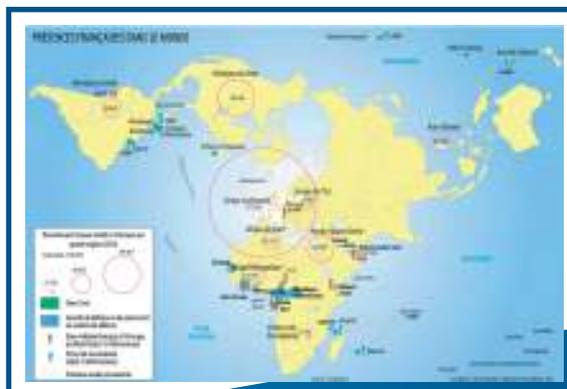
économiques exclusives dans les zones tropicales apparaissent par ailleurs comme des champs d'expérimentation particulièrement adaptés aux énergies marines renouvelables qui constituent une filière industrielle d'avenir.

Ce contexte est également favorable parce que la France dispose d'une tradition maritime ancienne et d'une industrie civile et militaire navale particulièrement compétitive. Nous avons dans le domaine de la construction navale, du transport, de l'exploration maritime, des services, des entreprises qui sont parmi les leaders mondiaux. La multiplication des activités en mer, des plates-formes offshore, pétrolières ou minières, la montée en puissance des marines des pays émergents sont autant de nouveaux marchés pour nos industries et donc pour la croissance dont nous avons besoin pour conforter le pays. Grâce à tous ses appuis, et à une marine océanique de premier plan, la France est une puissance maritime reconnue.

Si la France a des atouts, elle a aussi un certain nombre de handicaps

On peut citer entre autres des voies d'approvisionnements vulnérables qui traversent un véritable arc de crise, des infrastructures portuaires inadéquates, qui empêchent la France de devenir la porte d'entrée maritime de l'Europe que la géographie lui permettrait d'être. Ainsi, comme chacun sait, le premier port de France est Anvers. Notons aussi que l'espace maritime exclusif dont dispose la France est avant tout celui de ses territoires d'outre-mer. Autrement dit, l'avenir de ce domaine maritime dépend de la qualité des relations entre la métropole et ces territoires pour lesquels la valorisation et la sécurisation des activités maritimes constituent des défis majeurs.

La perspective du Livre blanc, mais surtout les choix budgétaires et donc capacitaires qui seront effectués dans les prochains mois imposent de réfléchir à l'adaptation de notre marine à l'accroissement des activités, des tensions et de l'insécurité en mer. Si le développement des activités en mer constitue pour





La France doit réfléchir à l'adaptation de sa Marine nationale à ces enjeux

Pour sécuriser ces activités et peser sur les équilibres internationaux, la France dispose d'une Marine nationale, armée de mer, dont le format désormais contracté lui permet de plus en plus difficilement de concilier l'ensemble de ses missions. Elle possède, il est vrai, une marine de haute mer à large spectre et une organisation de l'action de l'État en mer efficace. L'année 2011 pendant laquelle elle a multiplié les missions, dont la Libye et la Côte d'Ivoire, a illustré ses performances.

Avec un porte-avions et son groupe aérien embarqué, quatre bâtiments amphibies dont trois Bâtiments de projection et de commandement (BPC), 18 frégates dont six de surveillance, 18 patrouilleurs, une force de guerre des mines, des sous-marins nucléaires d'attaque ou lanceur d'engins et une aéronautique navale complète, la Marine française a jusqu'à présent porté haut la capacité navale de la France. Elle a défendu ses intérêts et son influence grâce à une grande maîtrise de ses outils et un niveau opérationnel très élevé. Cependant, avec un format en nette diminution depuis 2000, des renouvellements repoussés d'année en année, elle fait aujourd'hui le grand écart. La France souhaite tout à la fois, disposer d'une marine de guerre porteuse de la dissuasion nucléaire et capable « d'entrer en premier » dans un théâtre d'opérations maritime avec un groupement aéronaval mais aussi d'une marine capable de sécuriser l'ensemble des zones économiques exclusives, des flux maritimes essentiels qui la ravitaillent et de pouvoir comprendre, prévenir, protéger, projeter, voire intervenir sur l'ensemble des océans de la planète. Le groupe de travail sénatorial constate qu'elle n'y arrive plus tout à fait et qu'elle y arrivera de moins en moins.

L'examen de l'évolution du format, de l'âge des bâtiments, et des taux de disponibilité, montre une diminution globale des capacités de la Marine de l'ordre de 30 % depuis 2000. « Le vieillissement de la flotte conduira dans les prochaines années à des impasses capacitaires majeures notamment dans le domaine des frégates, des patrouilleurs, de la guerre des mines » conclut le rapport sénatorial. En effet, entre 75 et 100 % des équipements doivent être modernisés ou remplacés dans les dix prochaines années. Globalement, sans renouvellement, le vieillissement de la flotte conduira rapidement à des impasses capacitaires majeures.

Alors que les missions augmentent les moyens de la Marine nationale sont, non seulement sous le seuil de suffisance, mais risquent à budget constant de diminuer encore, compte tenu du vieillissement de la flotte, de notre « décrochage » de la trajectoire fixée par le format 2008, lui-même sous-estimé par rapport aux besoins, et de l'accentuation des enjeux de la maritimisation.

les années à venir un facteur de croissance économique et de découverte scientifique, il s'accompagne également d'une croissance des risques et des menaces en mer. Ceux-ci sont de nature variée : risques écologiques, trafics illicites, développement d'une criminalité maritime, pillage des ressources halieutiques ou des différends territoriaux liés à la convoitise que suscitent les ressources naturelles des fonds marins, fragilisation croissante de nos voies maritimes d'approvisionnement... La maîtrise de tous ces risques demeure un enjeu majeur pour les puissances maritimes. Les grands pays investissent très fortement dans leurs marines nationales laissant présager, si ce n'est des conflits, sans doute des tensions voire des confrontations comme celles auxquelles nous assistons actuellement en mer de Chine occidentale.

Ainsi entre 2011 et 2016, les investissements dans leur budget naval devraient augmenter de 35 % en Russie, de 57 % pour la Chine, de 65 % pour le Brésil et de 69 % pour l'Inde. Paradoxalement, l'Europe et la France ont enclenché depuis plusieurs années un mouvement contraire. Au regard de ces paramètres et des actuelles discordes entre États telles que la question de l'Arctique, de la Méditerranée orientale ou de la mer de Chine, le développement des crises, voire des conflits pour la revendication et la maîtrise de ces ressources est probable.

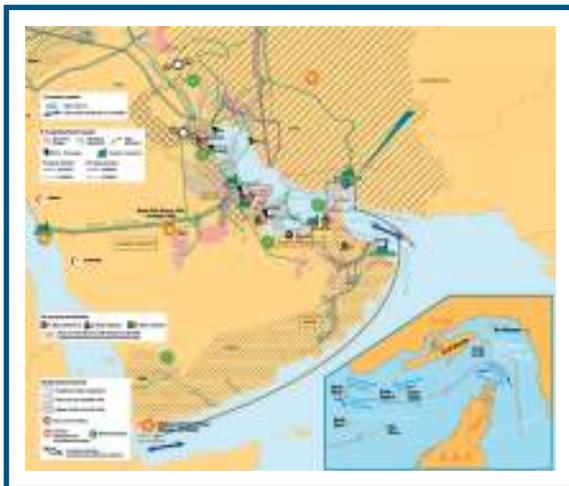


Conflit en Mer de Chine

Quelles conséquences tirer de ces observations sur le format de la marine ?

Si le budget de la Défense doit naturellement apporter sa contribution à la réduction du déficit des comptes publics, une contribution homothétique de la Marine nationale conduirait à accroître encore le décalage entre les enjeux et les moyens. Pour le groupe de travail, la Marine ne doit pas être la « variable d'ajustement » du ministère de la Défense parce que le contexte naval a changé. À cet effet, plutôt que de dresser une liste des équipements à renouveler par ordre de préférence, le groupe a développé les principes directeurs devant caractériser la marine de demain : permanence, prépositionnement en mer, polyvalence, précision, complémentarité et interopérabilité.

À l'instar de ce qu'a souligné le président de la République dans sa lettre de mission à M. Guéhenno, président de la Commission du Livre blanc, il y a une cohérence à rétablir entre missions, format et équipements des armées, cohérence par rapport aux principes comme aux menaces. Ainsi, la modernisation des frégates de lutte anti-sous-marin est-elle une nécessité compte tenu du nombre de sous-marins. De même, cohérence avec nos zones d'intérêt et nos approches maritimes en accordant une priorité à la Méditerranée devenue une zone d'incertitude ainsi qu'à nos routes d'approvisionnement passant par l'océan Indien ou Ormuz. Face au risque de déclassement, il faut créer de la richesse, retrouver de la croissance. L'économie maritime peut y contribuer. Il y a là de nouvelles filières industrielles qui peuvent être les emplois de demain et l'État peut accompagner ces filières d'avenir. Le groupe de travail estime que cette stratégie militaire doit être accompagnée d'une stratégie industrielle de valorisation du secteur maritime et d'une stratégie diplomatique européenne en faveur d'un modèle maritime international responsable.



Le détroit d'Ormuz, le verrou géopolitique de toutes les peurs

Parmi les nombreuses mesures préconisées par le rapport, les sénateurs proposent la création d'un Commissariat aux énergies marines renouvelables qui puisse fédérer les acteurs publics et privés de ce secteur afin d'accélérer la mise en place de ces nouvelles technologies, comme ce fut le cas en son temps pour les énergies nucléaires.

Le groupe de travail souligne la nécessité d'accélérer la construction d'une défense de l'Europe en matière navale. Il estime que la crise financière que traverse l'Europe fournit une bonne occasion d'avancer vers une mutualisation partielle des dépenses navales, une rationalisation des forces, voire une utilisation commune des bâtiments, tout en soulignant que la clef du succès réside dans le partage des visions stratégiques et une définition commune des intérêts vitaux. Il conclut en appelant de ses vœux le développement des coopérations internationales en faveur d'un modèle maritime international responsable et demande une démarche active de la France dans la définition de la politique maritime européenne, notamment pour mettre en place une stratégie marine intégrée méditerranéenne et développer, ailleurs, des coopérations régionales autour des territoires d'outre mer. L'Union européenne doit jouer à l'avenir un rôle croissant au sein des enceintes internationales du domaine maritime (OMI, OMC, ONU) dans le cadre d'une véritable politique maritime. La France doit avoir une démarche active dans la définition de cette politique maritime européenne.

La France doit également accentuer son action dans les travaux des instances internationales ou régionales dont elle est membre au titre d'État riverain ou associé en tant qu'observateur et entretenir sa présence navale sur tous les océans, en appui direct de sa diplomatie : « Nous avons tout à gagner à développer des coopérations régionales pour les îles Éparses ou pour Clipperton ».

*
**

La « maritimisation » est un enjeu majeur de l'évolution du contexte stratégique. Dans la situation budgétaire actuelle, le défi auquel sont confrontés les pouvoirs publics est de réduire les dépenses sans « injurier » l'avenir. « C'est pourquoi », comme disent les rapporteurs, « il faut bien réfléchir à la pertinence des choix que nous serons amenés à faire dans les prochains mois en matière d'investissement et de défense et garder à l'esprit le « grand large » et le « temps long ».

* Rapport d'information de MM. Jeanny Lorgeoux et André Trillard fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat n° 674, 17 juillet 2012.



Le retour de la France dans l'OTAN

Par le Général (2S) Robert Carmona

Nous avons déjà abordé dans ses grandes lignes le rapport d'Hubert Védrine en janvier dernier. Compte tenu de l'importance de ce sujet, nous y revenons ici d'une manière un peu plus précise à l'attention de nos adhérents.

Que n'avait-on entendu, au printemps 2009, lorsque Nicolas Sarkozy avait officialisé la réintégration, par la France, de tous les organismes militaires de l'OTAN, dont le Général de Gaulle avait claqué la porte en 1966 !

Bien des voix, de droite comme de gauche, avaient alors déploré la liquidation de cet héritage gaulliste, dénonçant un abandon de souveraineté et une « dérive atlantiste ».

Cette controverse est désormais close. François Hollande s'était gardé, durant la campagne présidentielle, d'évoquer un éventuel retour en arrière. Une fois élu, il avait demandé à Hubert Védrine, d'évaluer les bénéfices que la France avait ou pouvait tirer de cette réintégration dans le giron transatlantique.

Le président de la République devait recevoir, le 14 novembre dernier, le rapport demandé à l'ancien ministre des affaires étrangères sur « Les conséquences du retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN, et sur l'avenir de la relation transatlantique et les perspectives de l'Europe de la Défense ».

Conformément à sa lettre de mission du 18 juillet 2012, Hubert Védrine a présenté cette évaluation et proposé des pistes pour renforcer l'influence de la France au sein de l'Alliance atlantique. Il a également examiné les moyens de relancer une dynamique positive pour l'Europe de la Défense.

Le bilan global est « mitigé », indique d'emblée M. Védrine. Cependant, aucun des partenaires de la France ne comprendrait que celle-ci revienne en arrière. Le débat politique national est apaisé sur ce sujet et la France doit maintenant « adopter une politique beaucoup plus active dans l'OTAN ».

Nous ne sommes absolument plus dans la situation qui avait conduit le Général de Gaulle à sortir de l'OTAN en 1966. Entre 1958 et 1966, il y avait eu, en effet, le projet américain de riposte graduée, le risque d'engrenage au Vietnam, le côté très « dur » de l'Administration Johnson, l'intensité de la Guerre froide. Tout est bien différent aujourd'hui.

Les Etats-Unis demeurent certes la première puissance mais c'est un numéro un « contesté », et bien d'autres puissances ont rejoint le jeu mondial. La vieille formule de François Mitterrand « amis, alliés,

mais pas alignés » est toujours valable mais ce n'est plus un élément à partir duquel la France se positionne. Le clivage politique sur cette question joue beaucoup moins qu'avant.

« Une (re)sortie du commandement intégré n'est pas une option ». Elle ne serait comprise par aucun de nos partenaires, ni aux Etats-Unis ni en Europe. Cela ruinerait toute possibilité d'action ou d'influence.

Quels bénéfices a-t-on retiré de ce retour ?

Le délai est trop court – cinq ans après la décision du retour de la France, trois ans après sa mise en œuvre – pour dresser un bilan définitif.

En premier lieu, il y a, évidemment, la possibilité d'exercer une influence plus grande. La France a ainsi obtenu jusqu'ici que les projets de défense anti-missile de l'Alliance soient compatibles avec la dissuasion nucléaire.

L'influence sur la stratégie lui semble en revanche plus « mitigée ». Malgré le succès obtenu en novembre 2010 au Sommet de Lisbonne contre l'avis de l'Allemagne et avec l'appui américain pour qu'il soit : « réaffirmé que la stratégie de l'Alliance reste fondée sur la dissuasion nucléaire » la France a « accepté que l'OTAN décide de se doter d'une capacité de défense des territoires et des populations contre les missiles balistiques, sur la base d'une extension du programme de défense de théâtre (ALTBMD : Active Layered Theatre Ballistic Missile Defence). »

Cette décision a été validée par François Hollande au Sommet de Chicago mais avec un certain nombre de réserves. Dans cette partie du rapport transparaissent les doutes d'Hubert Védrine sur la prise en compte effective de celles-ci par les partenaires de la France et en particulier par les Etats-Unis. Il estime que c'est une erreur stratégique majeure d'accepter le déploiement d'un système antimissile balistique en Europe. Le but final de ce programme, reste en effet pour lui d'éviter la réalisation de l'ensemble européen allant de l'Atlantique à l'Oural souhaité par le Général de Gaulle.

Il conclut son analyse par un jugement : « Même revenue dans l'OTAN, la France n'a donc guère pu que préserver jusqu'ici, dans les textes, la dissuasion nucléaire sans influencer, ralentir ou modifier un projet majeur du complexe militaire industriel américain depuis les années Reagan (et déjà en partie installé au Japon, en Israël et dans le Golfe), et qui comporte un potentiel de bouleversement stratégique. »



L'influence française a également été un outil pour réformer l'OTAN. L'Alliance a ainsi connu une « RGPP » qui a beaucoup réduit ses coûts de structure et a rendu celui du retour dans le Commandement moins élevé que prévu.

« La France a joué un rôle moteur depuis 2009 pour hiérarchiser les priorités, refondre les procédures, ramener le nombre des agences de 14 à 3 (en espérant une économie de 20 %), réduire la structure de commandement (réduction des personnels de - 35 % en 2013) diminuer de 11 à 7 les états-majors et donc faire faire des économies, et préparer un déménagement vers le nouveau siège en 2016. »

Ce retour a enfin permis de « franciser » les structures de l'Otan puisque la participation française est passée de 242 à 925 personnels militaires et l'octroi de postes importants à nos généraux, comprenant notamment un des deux commandements « suprêmes » auprès du Secrétaire général : le poste de Commandant Suprême Allié de la Transformation (SACT : *Supreme Allied Commander Transformation*).

Pour ce qui concerne les opérations, et en particulier l'Afghanistan, Hubert Védrine souligne que si la France n'avait pas pu influencer la stratégie mise en œuvre par la coalition dirigée par l'OTAN, elle avait néanmoins pu fixer son propre calendrier de retrait de son contingent (d'abord avec Nicolas Sarkozy, puis avec François Hollande).

En revanche, les retombées industrielles de ce retour de la France dans le commandement intégré, demeurent modestes. Selon M. Védrine, la décision prise par le président Sarkozy a « élargi l'opportunité de marchés pour l'industrie française mais ne s'est pas traduit à ce stade par un accroissement marqué des contrats obtenus. »

Parmi les risques, il y a celui d'être taxés, avec les financements communs, par des programmes dont nous ne voudrions pas et également celui de se laisser entraîner dans une stratégie que nous contestons.



Retour dans l'OTAN et Europe de la Défense

Nicolas Sarkozy avait indiqué que le retour dans l'OTAN irait avec des avancées « préalables » et « parallèles » de l'Europe de la Défense. Force est de constater que cela n'a pas été obtenu. Toutefois, cela ne tient pas seulement à une « inefficacité » française. Il n'y a pas de volonté forte en Europe en matière de défense. Les différents projets ne sont pas « portés » dans ce domaine. Les rares pays qui ont encore des capacités n'ont pas forcément la volonté.

Au regard de l'objectif affiché au départ par M. Sarkozy (renforcer le poids de l'Europe de la Défense) et après vingt-cinq ans d'efforts, M. Védrine conclut donc que « le bilan est très décevant », malgré quelques succès comme l'opération anti-piraterie en Somalie, la création du Commandement Européen du Transport Aérien Militaire ou le projet commun de ravitailleurs en vol, d'initiative française.

L'effondrement de l'effort de défense sur le continent, - 15 % depuis 2001, pose un problème majeur, alors qu'apparaît une « certaine disponibilité américaine » pour un rôle accru des Européens dans l'Alliance atlantique, à condition naturellement qu'ils gardent des capacités militaires suffisantes et qu'ils prennent dans certains cas des initiatives.

Il faut « être plus lucides, moins déclaratoires », assure M. Védrine. Avec nos partenaires européens nous devons clarifier les choses. Nous devons les tester amicalement, leur demander ce qu'ils sont prêts concrètement à faire avec nous.

« Influence, vigilance et exigence... »

Au chapitre des recommandations, Hubert Védrine suggère que la France doit « s'affirmer beaucoup plus dans l'Alliance, et y exercer une influence accrue, s'y montrer vigilante et exigeante ». Selon lui, Paris doit également « continuer de plaider, malgré tout, en faveur d'une Europe de la Défense dans le cadre de l'Union ». « Sans le réveil d'une volonté politique forte (...), tous les mécanismes de l'Europe de la Défense resteront sur le papier, partiels ou inanimés. Dans le cas contraire, ils se réveilleront », estime-t-il. Il souhaite que la France soit la vigie et le garant des intérêts de l'Europe dans l'Alliance et dans son organisation militaire.

Le chef de l'Etat, après avoir largement approuvé ces conclusions, a demandé qu'elles soient communiquées à la Commission chargée d'élaborer le nouveau Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale, présidée par Jean-Marie Guéhenno, conseiller à la Cour des comptes.

Mali : pour une nouvelle stratégie de la France en Afrique

Par le Colonel Chauvancy

La France assume de nouveau son rôle en Afrique francophone. Une première phase a été la reconquête de l'ensemble du territoire. La seconde phase en cours vise à gagner du temps et à garder l'initiative notamment en détruisant les organisations islamistes pour les empêcher de reprendre leurs actions sans négliger la récupération souhaitée de nos otages. Les délais gagnés permettront la réconciliation malienne entre noirs et touaregs et la reconstruction d'une armée malienne crédible. Sans préjuger des suites éventuelles de cette longue campagne militaire à venir, il est possible désormais d'évoquer la stratégie que la France pourrait développer en Afrique pour la prochaine décennie.

Une remise en cause des orientations stratégiques de ces dernières années

Printemps arabes, prosélytisme islamique par les armes ou l'idéologie, parfois revendications ethniques ont créé une zone de menaces en Afrique du nord et en zone sahélienne. Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) focalise l'attention mais n'est-elle pas que l'expression la plus violente et seulement la plus apparente de la menace pour l'Afrique et pour l'Europe ?

Notre système international est inhibé et déstabilisé. Europe marchande et non Europe puissance, l'Europe se confirme comme un échec pour assurer sa sécurité collective. Certes, depuis octobre 2012, la France avait essayé d'européaniser le conflit mais que demander à une Europe qui désarme ? Quant à l'ONU, elle est restée dépassée par le calendrier des belligérants.

C'est enfin l'échec de la nouvelle vision stratégique de ne pas intervenir en première ligne. La tentation de diriger depuis l'arrière a fait long feu. Les Etats africains ne sont pas en mesure de mener conduire seuls ces opérations mais nous le savons.

L'opération de « rezzou » au Mali des djihadistes a finalement été encouragée par ces atterrissements.



Ils ont choisi leur moment pour agir sans attendre le bon vouloir de la communauté internationale. La réalité du terrain a rappelé que la guerre se fait au moins à deux.

Une place privilégiée pour la France

Face à l'ennemi islamiste, la France a su ne pas se laisser intimider par les prises d'otages et encore moins par les rodomontades auxquels il nous avait habitués. La France a fortement affaibli l'ennemi en situation d'impunité depuis des mois. Certes, ces mouvements se réorganiseront d'ici quelques semaines et s'engageront dans des opérations de guérilla conduisant sans doute à des actes de terrorisme. Cette guerre sera longue mais devra durablement empêcher ces mouvements d'être en mesure de nuire.

Militairement, la France a su déployer une force interarmées de près de quatre mille soldats à plusieurs milliers de kilomètres de ses frontières dans une forte période de désorganisation des armées et de contraintes budgétaires. Les islamistes ont été battus par le renseignement, l'emploi combiné des forces aériennes, des forces spéciales, des raids blindés, une opération aéroportée de 250 légionnaires. Valorisant une armée malienne peu crédible, cette force interarmées a su intégrer les forces locales africaines (Tchad, Niger) qui lui donnent les effectifs suffisants pour contrôler un immense territoire tout en bénéficiant de la connaissance de l'environnement humain local. La légitimité de l'opération en est aussi confortée.

Enfin, l'Afrique francophone a montré son union derrière l'intervention, ce qui a sans doute fait taire les opposants habituels aux interventions militaires que ce soit par l'évocation d'exécutions sommaires par les forces maliennes ou la menace de l'enlèvement.





Qu'en déduire pour la stratégie de la France en Afrique ?

La France doit désormais définir une stratégie à long terme en Afrique, bien au-delà des orientations qui pourraient être données par le prochain Livre blanc et du simple temps politique du mandat électoral. Cette nouvelle stratégie se justifie pour les raisons suivantes :

- Sa conception des relations internationales comme puissance moyenne, qu'elle soit diplomatique, économique, militaire sinon même culturelle. La France est une puissance africaine compte tenu de notre passé et des relations avec nos amis africains ;
- Son influence, notamment en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, permet de soutenir une vision francophone des relations internationales ;
- La défense de nos intérêts de puissance et économiques face à d'autres Etats... comme la Chine, le fait étant que l'Afrique pourrait être un continent d'avenir par son développement économique et donc de débouchés pour nos entreprises ;
- La démographie africaine et donc l'immigration vers l'Europe et la France, l'accès aux matières premières sont des enjeux pour le maintien du niveau de vie de nos sociétés.

Cette stratégie pourrait s'appuyer sur les orientations suivantes :

1. Redéfinir une architecture de sécurité pour piloter une stratégie de stabilisation de la zone francophone couvrant l'Afrique du Nord, le Sahel et l'Afrique subsaharienne francophone. Nos intérêts stratégiques sont au Sud. Pourquoi ne pas créer un grand commandement français comme l'Africom américain avec une composante interministérielle avec l'avantage aussi que les forces armées françaises sont déjà déployées en Afrique ? L'approche par pays n'est en effet plus cohérente. Notre stratégie doit avoir une approche plus civilisationnelle et prendre en considération la dimension musulmane. Ce commandement pourrait être ouvert aux européens volontaires. Il pourrait être installé physiquement dans un pays ami de la zone qui donnerait à la fois le contact direct avec les acteurs locaux mais aussi l'éloignement nécessaire des influences parisiennes et de la politique intérieure.

2. Maintenir l'aptitude de nos forces à la longue guerre contre les mouvements de guérilla. Les armées bénéficient déjà de leurs savoir-faire africain et contre-insurrectionnel. Dans le cadre du commandement évoqué, leur présence doit être aussi l'objet d'un partage des connaissances pour garder l'avantage sur l'ennemi par une formation commune et adaptée. Une école de la contre-insurrection pourrait être créée et ouverte à nos camarades étrangers de la zone.

3. Promouvoir le partenariat économique et s'implanter dans cette zone pour contribuer à nos exportations, accéder aux matières premières mais aussi pour favoriser le développement économique local et une stabilité politique.

4. En appui au développement, la reconstruction des systèmes sociaux devient une nécessité et doit être intégrée dans une approche globale dans laquelle la dimension sécuritaire et militaire ne devra pas être marginalisée.

5. Réorganiser les forces armées locales pour qu'elles assument leurs responsabilités. Il faut relancer la coopération militaire sous la forme de déploiement en cadres à tous les grades au sein des forces armées locales. Le changement de portage en nombre et au profit de la sécurité intérieure des années quatre-vingt-dix a été un échec.

6. Du point de vue financier, cela peut représenter un coût pour la France mais quel est le prix de l'instabilité ? Il est évident que l'Union européenne à laquelle nous contribuons pour 18 % pourrait financer des projets civils communs, mais pas dans un but décorrélé d'objectifs stratégiques. De même, les Etats concernés par la paix en Afrique, européens par exemple, pourraient contribuer à titre national surtout si l'on définit des règles du retour sur investissement, par exemple pour les entreprises de ces pays.

Pour conclure, la guerre au Mali a montré que la France peut changer une situation par sa volonté et par son engagement. Il ne s'agit pas de néocolonialisme, encore moins de « françafrrique », époque révolue. Une stratégie africaine est un projet à sa hauteur de ses ambitions. Ne laissons pas une zone de non-droit favorisant les trafics et le terrorisme notamment islamiste, s'installer à nos portes. Intégrons cet objectif de stabilisation dans une stratégie ambitieuse conforme à nos intérêts.



La gendarmerie au ministère de l'Intérieur (suite)

Par le Général d'armée (2S) Yves Capdepon

Dans le bulletin d'octobre 2012 j'ai fait part de mes réflexions sur les conséquences, déjà perceptibles, du rattachement organique de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur et sur les risques, à plus ou moins long terme, qui pèsent sur la gendarmerie, voire sur son existence même. Malheureusement les dernières évolutions et tendances semblent confirmer les craintes exprimées. En premier lieu, certains hauts responsables, soutenus par les syndicats de police et sous prétexte d'économie, veulent « rationaliser » à tout prix. Ils proposent donc, comme je l'ai déjà dénoncé en octobre, de répartir les missions entre les forces de sécurité, ce qui aurait pour conséquence de porter gravement atteinte au rôle et à l'efficacité de la gendarmerie. Ils proposent également de poursuivre les mutualisations dont on sait déjà qu'elles ont trop souvent pour conséquence de fondre un service qui fonctionnait bien dans un ensemble trop vaste dans lequel il perd de son efficacité. Il faut espérer que les responsables évalueront toutes les conséquences de leurs décisions avant de continuer dans cette voie.

En second lieu, une menace pèse toujours sur la chaîne hiérarchique de la gendarmerie. Il faut donc rappeler en permanence que la gendarmerie, force armée, n'est pas, dans un département, un service déconcentré de l'Etat. Il ne faut donc pas la couler dans le moule institutionnel et administratif de l'intérieur. L'existence de sa chaîne hiérarchique, qui a déjà un rôle à jouer en temps normal, serait à l'évidence indispensable en période troublée et en cas de crise grave.

Dans ce contexte, je suis surpris par les propositions faites dans un article publié dans le bulletin de janvier qui consistent à retirer ses blindés à la gendarmerie pour les confier à l'armée de terre et à faire prendre par la même armée de terre la protection des centrales nucléaires.

Ainsi, l'auteur de l'article ne craint pas de laisser entendre, par associations d'idées, que la présence de blindés au sein de la gendarmerie constitue une menace pour la démocratie au même titre que la protection des centrales nucléaires qui lui a été confiée. Les images de blindés des forces armées égyptiennes intervenant sur la

place Tahrir au Caire ont peut être stimulé son imagination, mais son désir de voir nos armées reprendre une part dans la sécurité intérieure le conduit à échafauder des non sens par rapport à la stratégie d'engagement progressif de la force et à porter atteinte à l'image de la gendarmerie.

Rappelons que la capacité feu des blindés de la gendarmerie a été supprimée avec le reversement il y a quelques années des 28 VBC 90 (Véhicules blindés canons) stationnés au groupement blindé de Satory dans le cadre de la protection du triangle « Houilles-Taverny-Paris ». Il ne subsiste aujourd'hui que 80 blindés à roues dont l'armement potentiel est limité à une mitrailleuse de 7,62 mm. Mis en service dans les années 70 ils sont destinés essentiellement au maintien de l'ordre dans lequel ils sont parfaitement identifiés par les manifestants.

Faire de telles propositions, c'est ignorer le rôle de « troisième force » de la gendarmerie, apte à agir dans tout le spectre d'une crise, depuis les missions de police, en temps de paix, jusqu'au missions de combat, si la situation l'exige, dans les deux cas bien évidemment en liaison avec la police ou les autres forces armées. Une telle mesure serait le coup de grâce donné à la gendarmerie. Serait-ce opportun au moment où les américains et d'autres responsables de l'ONU et de l'OTAN ont dit tout le bien qu'ils pensaient du rôle de la gendarmerie au Kosovo et en Afghanistan ? Serait-ce opportun au moment où des pays, en particulier d'Europe de l'Est et d'Amérique latine, prennent des contacts avec la gendarmerie française pour s'en inspirer et mettre sur pied une force similaire chez eux ? Serait-ce opportun après la création d'une force de gendarmerie européenne qui a déjà bien du mal à trouver ses marques ?

Je rejoins toutefois le colonel Chauvancy que sur un point, lorsqu'il écrit qu'« il ne semble pas sain qu'un ministère comme celui de l'intérieur cumule tant de capacités pour faire appliquer l'ordre et la loi, notamment militaires ». Je persiste à penser, en effet, qu'il faudrait un jour revenir en arrière et replacer la gendarmerie organiquement au ministère de la défense, tout en la maintenant pour emploi à la disposition des autres ministères pour l'exécution de ses missions non militaires, dont évidemment celui de l'intérieur en ce qui concerne la sécurité publique. Mais il faudra alors que le malentendu entre l'armée de terre et la gendarmerie, que j'ai toujours regretté et dénoncé, laisse la place à une meilleure connaissance mutuelle et à une coopération confiante qui prenne en compte l'intérêt général.

Je crois qu'il faut faire appel à l'histoire et se souvenir que la gendarmerie a toujours été une force militaire dotée de compétences de police et non une police à statut militaire.

Il faut donc espérer que les autorités de l'Etat prendront en compte cette particularité pour continuer à placer à la tête de la gendarmerie un officier général issu de ses rangs.



Devoir de mémoire : Devoir d'excellence un cas concret sur la ligne Maginot

<http://www.bing.com/images/search?q=la+ligne+Maginot+aquatique+&qpv=la+ligne+Maginot+aquatique+&FORM=IGRE>

Les cérémonies de mémoire

Le 30 juin dernier ont eu lieu dans plusieurs localités jalonnant la ligne Maginot aquatique (1) des cérémonies rendant hommage aux combattants de juin 1940.



Ce schéma extrait d'un opuscule édité par l'ONAC de la Moselle, situe la ligne Maginot aquatique et la position relative de l'ouvrage de l'Einseling dont il sera question.

Le fait lui-même n'a rien d'original.

Tout au long de l'année notre pays connaît de semblables manifestations qui visent à conserver la mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour que la France vive libre.

La tendance est même à leur augmentation en raison d'au moins trois constats marquant notre époque :

- les acteurs de ces pages de notre histoire disparaissent peu à peu et avec eux leurs témoignages sur la réalité de ce qu'ils ont vécu et qui doit nourrir la réflexion des plus jeunes et armer leur détermination à préserver la paix ; il devient donc plus nécessaire de fixer le souvenir de leur engagement sur le terrain ;
- notre pays accueille de plus en plus de populations issues d'histoires, de cultures et de religions très différentes. L'un des facteurs de leur intégration

(1) La célèbre ligne Maginot eut une particularité dans la trouée de la Sarre : sur environ 30 km entre Saint-Avold et Sarralbe, en raison de la nature argileuse des terrains et du réseau hydrographique il fut décidé d'y préparer des inondations déclenchées en cas d'attaque brusquée, d'où ce qualificatif « aquatique ».

indispensable à notre cohésion nationale tient à la connaissance qu'elles doivent avoir de ce qui a construit la Nation qui les accueille et qu'ils ont choisie librement pour améliorer leur sort ;

– un tourisme de « mémoire » se développe qui peut contribuer à revitaliser des régions durement touchées par les effets de la crise économique en particulier sur les marches Nord et Est de notre territoire national.

La cérémonie de Rémering les Puttelange : un exemple à suivre

Mais la cérémonie de **Rémering les Puttelange**, petite localité située entre **Saint-Avold** et **Sarralbe**, est présentée ici parce que son organisation a été exemplaire en ce qu'elle a permis de trouver une voie d'équilibre entre les objectifs « nobles » de la démarche de mémoire et les bénéfices concrets, matériels dirons-nous, que l'on peut en retirer. Elle concrétise un concept qui mérite d'être repris.

Ce succès, reconnu par les autorités locales, est principalement dû à la passion et au talent d'historien et d'organisateur de monsieur **Philippe Keuer**, profondément ancré dans ce terroir, et qui s'est fixé pour objectif de rendre hommage aux soldats venus de diverses régions qui combattirent, jusqu'au sacrifice suprême pour beaucoup, pour défendre sa région et ses habitants contre l'envahisseur allemand. C'est sa façon très naturelle, dit-il, de les remercier et d'inciter ses contemporains à l'imiter.

Pour que son message touche les Français d'aujourd'hui, il a choisi de façon très pragmatique, de donner vie aux vestiges visibles, incontournables des organisations défensives de l'époque. La région en compte beaucoup, répertoriés et, si possible, entretenus par des associations locales. Il s'agissait de faire « parler les pierres ».

Ainsi fut choisie, à l'entrée de **Rémering les Puttelange**, la **redoute 117** que son équipage défendit le 14 juin 1940 avec bravoure avant de l'abandonner dans le cadre du repli général ordonné par le commandement (2).

(2) La seule grande attaque contre la ligne Maginot se produisit dans cette trouée. Côté allemand trois divisions, soit quelque 90 000 hommes appuyés par près de 1 000 pièces d'artillerie, lancèrent sur 28 km de front, un assaut qui fut infructueux et leur coûta environ 1 200 morts et 4 000 blessés. Seul l'ordre de repli français découvert le 14 au soir par la capture d'un agent de liaison, relança leur progression.

Sur son vestige fut installé un panneau décrivant l'ouvrage de façon très « pédagogique », et le situant dans l'ensemble du système de défense de la ligne Maginot aquatique. Ainsi, le passant dont l'attention est attirée par la redoute placée en bord de route, peut-il non seulement savoir ce qu'a été son rôle en juin 1940 mais également apprendre ce qu'était la ligne Maginot dite aquatique et l'ensemble de la ligne Maginot.

Les unités engagées dans la région, les **41^e et 51^e régiments de mitrailleurs d'infanterie coloniale (RMIC)**, la **1^{re} division de grenadiers polonais** qui leur apporta son soutien, sont mises à l'honneur. Leurs soldats sont de ce fait réinstallés dans leurs mérites après avoir connu un long et injuste purgatoire comme indissociables d'une défaite militaire que le pouvoir politique voulait faire oublier.



L'allocution du maire de Rémering les Puttelange devant la redoute 117, avant de dévoiler le panneau présentant l'ouvrage dans l'ensemble de la ligne Maginot.

Le panneau « pédagogique » réalisé sous la direction de M. Philippe Keuer.



La dynamique de l'évocation est entretenue par l'**invitation des descendants** des combattants de juin 1940 à participer à la commémoration. Dans cette logique la famille du sergent **Berthet** par exemple, qui combattit dans l'ouvrage et entretint ensuite avec constance le souvenir sur place de ses camarades de combat, participa à cette cérémonie et fut mise à l'honneur.

Monsieur **Keuer**, donne enfin une suite essentielle à ces moments forts passés sur les lieux mêmes des combats, en prononçant le soir même, une **conférence** très claire et argumentée sur la campagne de 1940, ses causes et ses conséquences, et en **illustrant les effets des combats sur la vie d'un village particulier, ici Rémering** où venait d'avoir lieu la cérémonie.

Le succès de la journée fut reconnu par tous les participants qui souhaitèrent que le concept d'organisation fasse école. **Monsieur Keuer** reçut aussi de la part du chef de la délégation polonaise, une médaille et un diplôme distinguant l'action émérite qu'il mène pour entretenir la connaissance de l'engagement de la Pologne aux côtés de la France en 1940 et l'hommage particulier aux combattants de la 1^{re} division de grenadiers polonais.



Le récipiendaire entouré des autorités polonaises à la mairie de Sarralbe. Il recommande la visite à Sarralbe du musée du pays d'Albe et de la ligne Maginot aquatique (40, rue Clémenceau - tél : 06.03.39.43.50 - courriel : maisondestetes.sarralbe@yahoo.fr).

L'action de **Monsieur Philippe Keuer** s'inscrit donc heureusement dans cet effort pour rétablir une vérité historique trop longtemps ignorée. Elle s'efforce à travers un ancrage local, par des actions simples, logiques, chaleureuses et donc convaincantes de développer le sens civique et la cohésion intergénérationnelle ferments du sentiment d'appartenance à une même Nation qui nous protège et que l'on protège.

Le lieutenant Albéric Vaillant, futur général d'armée, président de l'ANOCR de 1982 à 1989, ancien combattant de juin 1940 sur la ligne Maginot.

Notre association a une raison particulière de s'intéresser à l'épisode singulier des combats de juin 1940 sur la ligne Maginot. En effet, le général d'armée **Vaillant** qui l'a présidée de 1982 à 1989, était alors lieutenant et commandait l'ouvrage A36 de l'**Einseiling** dans le secteur fortifié de Faulquemont en Sarre à quelques kilomètres à l'ouest de **Rémering les Puttelange** dont il vient d'être question.

Cet ouvrage monobloc était armé par un équipage comptant deux officiers et 68 hommes appartenant au II^e bataillon du 156^e Régiment d'Infanterie de Forteresse (RIF) (3).



Exemple d'ouvrage monobloc.



Les officiers du II^e bataillon du 156^e RIF, sont photographiés ci-dessus à l'Oflag X C.

(3) Le régiment d'infanterie de forteresse à trois bataillons comptait en guerre : 96 officiers, 345 sous-officiers et 3 033 hommes soit un total de 3 474 combattants. Son insigne comportait un chardon et une croix de Lorraine sur une épée basse.

Le 21 juin 1940, les Allemands qui ont déjà débordé sa position, tentent de s'en emparer. Sa résistance acharnée soutenue par les tirs d'interdiction délivrés par les ouvrages voisins, dissuade les Allemands de payer cher le prix de sa conquête. Plus tard le lieutenant **Vaillant** résumait ainsi la situation dans son secteur : « Troupes d'intervalle ? évanouies... Artillerie ? disparue... Casernes d'intervalle ? sabotées. Commandement ? ne répond plus... Ennemi ? vient de l'arrière... ». L'ouvrage reste pourtant invaincu. Le lieutenant **Vaillant** ne se rendra que le 2 juillet sur injonction de la commission d'armistice soit plus de deux semaines après l'entrée des troupes allemandes à Paris et plus de dix jours après le cessez le feu et l'ordre de déposer les armes. Alors, une dernière fois, devant les Allemands médusés, il hissera les couleurs sur le fort. Il quittera l'ouvrage à la tête de ses hommes tandis qu'un détachement de la Wehrmacht lui présente les armes.

Ce sera ensuite pour ces soldats qui ont fait leur devoir jusqu'au bout et n'ont pas été vaincus, la terrible épreuve de la captivité (4).

Comment s'étonner de l'immense amertume qui fut la leur sur le moment et plus encore lorsque lors de leur libération le silence se fit autour d'eux, ou pire, lorsqu'ils furent identifiés à l'effondrement général de nos forces et au sentiment d'une débâcle honteuse et impardonnable. Ce n'est qu'au début des années 70 que sous l'impulsion des associations d'unités combattantes, la vérité des faits fut progressivement rétablie et que les mérites lorsqu'ils existaient, furent reconnus.

(4) A l'Oflag XC. Le lieutenant Vaillant parviendra cependant à s'évader d'Allemagne fin 1941 à sa deuxième tentative. Il rejoindra l'Algérie et reprendra le combat dès 1942 au sein de la Légion étrangère. Il fut président d'honneur de l'association des anciens combattants de la ligne Maginot.





Brèves de la Défense

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

■ MALI : JUSQU'AU BOUT DE SA MISSION

« L'intervention française a débuté dans l'après-midi du 11 janvier par un raid hélicoptéré dans la région de Konna, non loin de Mopti au centre du pays. Au cours de cette mission conduite par des hélicoptères d'attaque Gazelle du 4^e régiment d'hélicoptère des forces spéciales, quatre véhicules ennemis ont été détruits. Malgré des tirs précis et destructeurs



entraînant le repli de la colonne, les patrouilles ont été prises à parti depuis le sol. Lors d'un de ces accrochages, un pilote de Gazelle a été touché. Blessé, ce lieutenant a rejoint, avec son hélicoptère et son équipage la structure médicale la plus proche avant de succomber. » (Sources : EMA)

Rien ne saurait aller au-delà de ce communiqué laconique qui nous donne l'image forte des derniers instants d'un soldat.

■ SUCCÈS DU PREMIER TIR COMPLET DU MISSILE DE CROISIÈRE NAVAL EN CONFIGURATION SOUS-MARINE

La direction générale de l'armement (DGA) a réalisé le premier tir complet du missile de croisière naval (MdcN) en version sous-marine le 24 octobre 2012.

Ce quatrième tir de développement a été effectué sur le site du Levant (Var) du centre « DGA Essais de missiles », depuis une plate-forme immergée représentative d'un lancement à partir d'un sous-marin en plongée. Tous les objectifs ont été atteints, notamment, la validation de la phase terminale en mode de guidage GPS qui complète la validation du mode de guidage infrarouge, acquise lors du tir du 9 juillet 2012.



Le MdcN équipera les frégates multi-missions (Fremm) à partir de 2014 et les sous-marins Barracuda à l'horizon 2017. Il sera embarqué sur ces bâtiments positionnés de façon prolongée à distance de sécurité dans les eaux internationales : ostensiblement (frégates en surface) ou discrètement (sous-marins en plongée),

Doté d'une portée de plusieurs centaines de kilomètres, adapté à des missions de destruction d'infrastructures de haute valeur stratégique, le MdcN est destiné à frapper des objectifs situés dans la profondeur du territoire adverse.

■ LA DGA RÉCEPTIONNE LE QUATRIÈME CATAMARAN DE DÉBARQUEMENT

Le quatrième engin de débarquement amphibie rapide (EDA-R) a été réceptionné le 26 novembre 2012 à Toulon par la DGA. Il s'agit du dernier exemplaire livré au titre du marché notifié en 2009 par la DGA à la société CNIM (Constructions industrielles de la Méditerranée), qui inclut, également, le maintien en condition opérationnelle (MCO) des quatre engins jusqu'en 2016.



Le chantier naval Socarenam, sous-traitant du maître d'œuvre CNIM, a fabriqué les coques sur son site de Saint-Malo et a finalisé les navires à Boulogne-sur-Mer. La charge de travail générée par la réalisation des quatre engins a représenté plus d'une centaine d'emplois directs durant les 3 années de réalisation. Aux côtés de CNIM et de Socarenam, de nombreuses entreprises et PME françaises ont été impliquées dans la réalisation de ces navires très innovants.

Basé sur un concept unique au monde (L-CAT - Landing Catamaran) breveté par CNIM, l'EDA-R est un catamaran rapide en mode transit, qui se transforme en navire à fond plat pour « plager » et « enrader », grâce à une plate-forme élévatrice centrale. Ses portes à l'avant et à l'arrière simplifient et accélèrent les opérations de chargement et de déchargement des véhicules. Cet engin de 30 mètres de long et de 12 mètres de large a une capacité d'emport nominale de 80 tonnes et une vitesse de 18 nœuds à pleine charge et jusqu'à 30 nœuds à vide suivant l'état de la mer.

Utilisés pour acheminer à terre les troupes et les véhicules embarqués à bord des « bâtiments de projection et de commandement » (BPC) de la marine nationale, ils quintuplent la capacité de flux logistique par rapport aux chalands jusqu'alors en service.

Les EDA-R sont conçus pour opérer à partir d'un bâtiment amphibie positionné au-delà de l'horizon (30 nautiques/55 km). Ils peuvent effectuer des opérations militaires ou humanitaires dans des zones dépourvues d'infrastructures portuaires. Un « bâtiments de projection et de commandement » peut emporter deux EDA-R dans son radier

■ LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES (SSA)

Sous l'autorité du chef d'état-major des armées, le service de santé des armées remplit une double mission : au profit des armées et de la gendarmerie et dans le domaine de la santé publique où il participe, notamment, à la gestion des risques, comme, par exemple, à propos de la pandémie grippale.

Le service de santé s'organise autour de cinq composantes :

- **La médecine d'unité** qui depuis la création des bases de défense comprend un centre médical des armées (CMA) par base.

- **La médecine hospitalière** : neuf hôpitaux ont pour mission prioritaire le soutien des forces tout en concourant également au service public hospitalier.

- **La recherche biomédicale** pratiquée au sein de « l'institut biomédical des armées (IRBA) où les chercheurs développent des programmes répondant aux besoins des armées et de la gendarmerie.



- **Le ravitaillement sanitaire** dont la mission est à la fois de soutenir les forces engagées en opérations et de ravitailler les hôpitaux et les centres médicaux des forces en métropole et dans les DOM.



- **L'enseignement sanitaire** qui assure la formation initiale des médecins, pharmaciens et vétérinaires militaires ainsi que celle des infirmiers et, également, celle des officiers du corps technique.

LE SOUTIEN MÉDICAL DES FORCES

C'est la mission prioritaire, notamment en opérations extérieures.

Quels que soient les lieux et les circonstances, le service de santé dispense des soins d'un niveau égal à celui offert à tout patient sur le territoire national.



Deux principes fondamentaux guident l'action du SSA en opérations extérieures :

- Amener au plus près des blessés les moyens médicaux et chirurgicaux de traitement ;

- Rapatrier, rapidement, les blessés vers les hôpitaux militaires de métropole qui sont au nombre de neuf : Bordeaux, Brest, Clamart, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Saint-Mandé, Toulon.

LES MISSIONS HUMANITAIRES

Décidées par le gouvernement, elles sont dans le prolongement des opérations extérieures.

Le service de santé met en œuvre les moyens médicochirurgicaux nécessaires, généralement renforcés par des experts (épidémiologiste, vétérinaire...) afin d'assurer les missions humanitaires. Rassemblées au sein de « formations modulaires » adaptées à la



mission et à l'environnement, ces formations sont aptes à fonctionner en autonomie complète.

MISSION DE SANTÉ PUBLIQUE

- **Le parc hospitalier militaire participe à l'offre publique de soins**, les neuf hôpitaux sont ouverts à tous les assurés sociaux même sans lien avec le ministère de la défense.

- **La pharmacie centrale des armées** est autorisée par « l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé », à fabriquer des médicaments répondant à des besoins spécifiques, par exemple les comprimés d'iode distribués aux personnes résidant autour des centrales nucléaires.



- **Le centre principal d'expertise du personnel navigant** assure, bien entendu, la surveillance des personnels militaires, mais également une part importante de la surveillance du personnel navigant de l'aéronautique civile.

- **Les effectifs** : En 2012, plus de 16 000 hommes et femmes, ont travaillé au sein du service de santé dont : 1 825 médecins, 1 129 élèves et internes des hôpitaux, 176 pharmaciens, 70 vétérinaires, 46 chirurgiens dentistes, 4 718 infirmiers et techniciens des hôpitaux, 5 044 personnels civils dont 55 % de paramédicaux.

- **Les ressources financières** : s'élèvent à 1,5 milliard d'euros dont 35 % provient du remboursement de son activité hospitalière auprès du service public.

TROIS CHIRURGIENS DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES ENTRENT À L'ACADÉMIE NATIONALE DE CHIRURGIE



- **Le médecin chef de service hors classe Alain Houlgatte**, chef du service d'urologie de l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce. Ses travaux scientifiques sont orientés essentiellement vers la cancérologie, plus particulièrement le cancer du testicule et le cancer de la prostate. Membre de plusieurs sociétés savantes d'urologie, il est, également, enseignant.

- **Le médecin chef de service hors classe Sylvain Rigal** chef du service d'orthopédie traumatologie et chirurgie réparatrice des membres, de l'hôpital d'instruction des armées Percy. Consultant national en orthopédie et en traumatologie pour les Armées, il est membre de sociétés savantes en traumatologie.

- **Le médecin en chef Gaëtan Thiery** spécialiste en chirurgie reconstructrice de la face, traumatologie faciale, stomatologie, chirurgie orthognatique, chirurgie pré-implantaire et implantaire ainsi qu'en chirurgie esthétique faciale. Il est chef du service Axe-Tête-Cou de l'hôpital d'instruction des armées Laveran.

■ POLYNÉSIE FRANÇAISE : TROIS ÉVACUATIONS SANITAIRES EN QUATRE JOURS

Du 15 au 18 décembre 2012, les Forces armées en Polynésie françaises (FAPF), ont effectué trois évacuations sanitaires (EVASAN) concernant deux nourrissons de 13 mois et d'une personne gravement malade.

A chaque fois, les FAPF ont embarqué à bord de leurs aéronefs une équipe médicale du SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation). Arrivés à Tahiti, les patients ont été immédiatement pris en charge par d'autres équipes médicales et transférés vers les structures hospitalières en rapport avec leur pathologie.

Depuis le début de l'année 2012, les équipages des flottilles 25F et 35F de la Marine nationale, ainsi que ceux de l'escadron de transport 82 de l'Armée de l'air, ont réalisé 17 missions EVASAN (soit 80 heures de vol).



Par ailleurs, sur le « théâtre Pacifique », les FAPF et les FANC ont pour principales missions d'affirmer la souveraineté de la France, d'animer la coopération régionale et d'entretenir des relations privilégiées avec l'ensemble des pays riverains de la zone Pacifique. Les FANC (Forces armées de Nouvelle-Calédonie) constituent le point d'appui central du « théâtre Pacifique » avec un dispositif interarmées centré sur un groupement tactique interarmes (GTIA) possédant les moyens de projection associés. Les FAPF quant à elles constituent un dispositif interarmées à dominante maritime.

■ GUYANE : PAS DE TRÊVE DE FIN D'ANNÉE POUR L'OPÉRATION HARPIE

Du 22 décembre 2012 au 2 janvier 2013, les forces armées en Guyane (FAG) et la gendarmerie nationale ont mené conjointement des patrouilles en jungle pour lutter contre l'orpaillage illégal, dans le cadre de l'opération Harpie, ces patrouilles ont permis de maintenir la pression sur les flux logistiques comme sur les sites de production.



L'opération a mobilisé 330 militaires des FAG appartenant au 3^e régiment étranger d'infanterie (3^e REI) et au 9^e régiment d'infanterie de marine (9^e RIMa), ainsi que 180 gendarmes.

Les patrouilles ont mis à profit la remontée des eaux dans les rivières en ce début de saison des

pluies et se sont profondément enfoncées en jungle durant plusieurs jours. Les gendarmes ont pu saisir de nombreux matériels et détruire des sites de production artisanaux, dont

certains étaient installés dans la zone protégée que constitue le parc amazonien de Guyane.

Les opérations permirent la saisie ou la destruction de matériels techniques et d'installations de prospection minière : armement et munitions, carburant, motopompes, corps de pompes, poste de communication radio...

Douze zones de dépôt de matériels et treize zones de vie, soit plus de 70 carbets, et une zone de travail ont été détruites.

Le FAG déploie, en permanence, 350 militaires sur les réseaux fluviaux pour neutraliser, à la fois, les flux logistiques des orpailleurs et démanteler en forêt les sites d'exploitation d'or illégaux.

■ LA DÉFENSE PUBLIE SON PREMIER BILAN CARBONE

Le premier bilan des émissions 2010, de gaz à effet de serre, a été réalisé selon la méthode de calcul globale incluant toutes les émissions qu'elles soient directes ou indirectes, elle donne à l'entité sa pression globale sur le climat. C'est la première étape d'un diagnostic « effet de serre » qui permet de visualiser les différents postes émetteurs, de les hiérarchiser et de prioriser des actions de réduction les plus efficaces.

Sont concernés : la consommation d'énergie, les déplacements des agents, la construction des bâtiments, les déchets produits et les moyens de transport des marchandises entrantes et sortantes.

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre porte sur l'ensemble du fonctionnement du ministère de la Défense, hors opérations extérieures et matériels de guerre. L'année 2010 est l'année de référence et le bilan sera reconduit tous les trois ans.

Le ministère de la Défense émet, globalement, dans l'atmosphère, un peu plus de cinq millions de tonnes de CO². Le principal contributeur est le fret (63 %). Les exercices d'entraînement avec la logistique associée (prise en compte dans le poste fret) constituent le poste principal d'émissions : la consommation de kérosène et de gazole marine représente plus de la moitié des émissions totales du ministère. Viennent ensuite l'énergie et les déplacements du personnel avec chacun 12 % des émissions. Si on ne considère que les émissions soumises à l'obligation réglementaire, le ministère de la Défense émet moins de 700 000 tonnes de CO².

L'objectif que la France s'est fixé : réduire par quatre les émissions de GES, est très difficile à atteindre pour le ministère de la Défense sans toucher à son cœur de métier. Pour le reste de ses activités, les leviers d'action à mettre en œuvre ont été identifiés dans le plan d'action environnement mis à jour fin 2011. Ils ont été intégrés dans la stratégie de développement durable de la Défense élaborée en 2012, notamment dans son volet énergie (stratégie ministérielle de performance énergétique).



Brèves Sociales



Par le Commandant (h) Emmanuel Dieudonné et le Général Jacques Bourillet

■ EDF : MISE EN GARDE CONTRE L'ENVOI DE COURRIELS FRAUDULEUX ET DE SMS MALVEILLANTS

Les clients d'EDF ont reçu dernièrement des courriels frauduleux, des SMS malveillants ou des spams vocaux. Il s'agit de tentatives de « hameçonnage » ou filoutage (phishing) mis en place par des pirates informatiques qui cherchent à récupérer un certain nombre d'informations personnelles auprès de leurs futures victimes, afin de leur soutirer de l'argent.

Face à cette situation, EDF recommande :

- De ne pas répondre aux courriels ou aux SMS douteux et de ne pas les transférer.
- De ne pas compléter les données demandées.
- De ne pas cliquer sur les liens ou les boutons et de ne pas ouvrir les pièces jointes.
- De détruire immédiatement le courriel ou le SMS.
- De mettre à jour le système de sécurité de l'ordinateur.

Dans le cas où des destinataires de telles entreprises frauduleuses auraient déjà répondu, il leur appartient de faire opposition auprès de leur banque et de modifier leur mot de passe dans l'espace client EDF.

Pour en savoir plus sur le principe du « hameçonnage » ou filoutage (phishing) dont le but est de récupérer des données personnelles sur internet, on peut consulter la fiche pratique de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

■ LE SITE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DGCCRF)

La DGCCRF édite des fiches pratiques ainsi que des adresses utiles, concernant :

- Les travaux à domicile, des informations concernant les consommateurs.
- Des alertes concernant les produits retirés du commerce.
- Des adresses et des numéros de téléphone où se renseigner en cas de litige.

A l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr.dgccrf>

■ CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE PAR LA CNAV DES FRAIS D'OBSEQUES

Une circulaire de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en date du 25 janvier 2013 précise dans quelle mesure les frais d'obsèques peuvent être pris en charge par celle-ci.

Au décès d'un assuré, toute personne, si elle en fait la demande auprès de la CNAV, a la possibilité d'obtenir le remboursement d'une partie des frais d'obsèques acquittés. Ce remboursement est proposé dans la limite d'une somme de 2 286,74 euros prélevée sur les sommes dues au décès des titulaires de pensions de vieillesse. Pour en bénéficier, il suffit de présenter la facture des frais d'obsèques et l'acte de décès, la qualité d'héritier ou d'ayant droit n'est pas nécessaire. Ainsi, par exemple, un héritier ayant renoncé à la succession peut tout à fait bénéficier de ce remboursement.

À noter : l'acte de décès est établi par la commune où le défunt est décédé ou par celle où il résidait.

■ TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Immeubles en copropriété : Modalités de mise en place des diagnostics de performance énergétique

Un décret concernant les immeubles en copropriété précise les modalités de mise en place des diagnostics de performance énergétique (DPE) dans certains bâtiments en vue de la réalisation de travaux d'économie d'énergie : isolation thermique des toitures, des murs donnant sur l'extérieur... Ce décret a été publié au *Journal officiel* du mercredi 5 décembre 2012.

Pour les bâtiments équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement (climatisation), le décret précise les modalités de vote et de réalisation des DPE. Ce texte détaille par ailleurs les conditions d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires de la question de la réalisation d'un plan de travaux d'économies d'énergie ou de la conclusion d'un contrat de performance énergétique (CPE) à la suite de l'établissement d'un DPE ou d'un audit de performance énergétique. Enfin, pour tous les bâtiments en copropriété, le décret fixe le contenu du plan de travaux d'économies d'énergie ainsi que la nature et les conditions de réalisation des travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives.

D'après l'article L 134-4-1 du code de la construction et de l'habitation, un DPE doit en effet être réalisé dans les bâtiments équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement dans un délai de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2012 (certains bâtiments étant néanmoins exemptés de cette obligation de DPE).

Publié le 11.12.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

■ INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) : + 1,88 % AU 4^e TRIMESTRE 2012

Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) a été publié le 11 janvier 2013 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). L'indice du 4^e trimestre 2012 s'élève à 123,97, soit une augmentation annuelle de 1,88 % par rapport à l'IRL du 4^e trimestre 2011.

L'IRL fixe les plafonds d'augmentation annuelle des loyers que les propriétaires peuvent exiger de leurs locataires lorsque le bail comporte une clause de révision annuelle des loyers. Il s'applique aux baux d'habitation meublés ou non.

Publié le 15.01.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

■ CE QUI A CHANGÉ AU 1^{ER} JANVIER 2013

Salaire minimum de croissance

Le nouveau montant horaire brut est fixé à 9,43 euros.

Livret A

Le plafond du livret A fait l'objet d'un nouveau relèvement de 25 % pour être porté à 22 950 euros au 1^{er} janvier. Par ailleurs, avant toute ouverture de livret A, les établissements bancaires vérifieront, à partir du 1^{er} janvier, que leurs clients n'en détiennent pas déjà un.

Tarifs du gaz

Au 1^{er} janvier, les tarifs du gaz ont augmenté de 2,4 % pour les ménages.

Mais la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a annoncé le jeudi 24 janvier 2013 que les tarifs du gaz baisseraient de 0,5 % au 1^{er} février 2013.

Tarifs de l'électricité

La contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) sera relevée de 2,5 % au 1^{er} janvier, soit environ 15 euros par an et par ménage en moyenne.

La CSPE qui est payée par le consommateur d'électricité permet notamment de financer :

- la péréquation tarifaire entre la métropole continentale, les départements d'outre-mer et la Corse ;
- les tarifs sociaux de l'électricité ;
- les énergies renouvelables électriques.

Tarifs du courrier

À partir du 1^{er} janvier, les tarifs du courrier connaissent une hausse de 2,8 % en moyenne (le prix du timbre prioritaire passera de 60 à 63 centimes d'euro).

Courses des taxis

Les prix des courses des taxis peuvent être majorés de 2,6 % à compter du 1^{er} janvier. Les prix ainsi déterminés

peuvent être arrondis au centime d'euro supérieur. Le tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à 6,60 euros.

Coût d'un avocat

L'article 14 de la loi du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles instaure, au 1^{er} janvier, l'obligation pour les avocats de signer une convention d'honoraires en cas d'engagement d'une procédure de divorce.

Ampoules à incandescence

Au 1^{er} janvier, les ampoules domestiques à incandescence (à filament) de 25 watts ne peuvent plus être vendues et doivent donc être retirées des magasins.

■ AFFILIATION À LA CNMSS

Les adhérents qui, à l'issue de leur carrière militaire, ont travaillé dans le civil et étaient ainsi affiliés au régime général de la Sécurité sociale, conservé pour leur retraite, peuvent demander à être de nouveau affiliés à la CNMSS.

Ceci présente plusieurs avantages : notamment le libre choix du lieu de soins et d'hospitalisation et l'accès aux prestations supplémentaires.

Pour effectuer cette démarche, contacter la CNMSS - Service identification : par lettre (247 avenue Jacques Cartier 83090 TOULON CEDEX 9), sur le site www.cnms.fr ou à l'accueil téléphonique au 04.94.16.36.00.

■ SOINS MÉDICAUX GRATUITS POUR LES TITULAIRES D'UNE PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ

Il y a, dorénavant, trois systèmes possibles qui coexistent pour la transmission des informations concernant les soins médicaux gratuits (SMG) :

- le carnet de soins gratuits ;
- les feuilles de soins papier, qui ont été modifiées pour faire apparaître la relation du soin avec l'invalidité pensionnée ;
- la carte Sesam Vitale, dès lors que le professionnel de santé a le nouveau logiciel, qui intègre le dispositif des SMG.

DIVERS

Informatique pour Seniors

Par le capitaine Jacques Néel, Chevalier de la Légion d'Honneur, adhérent de l'ANOCR



En prolongement d'une formation informatique pour certains adhérents de l'ANOCR, du groupement « 14-50 » [cf. bulletin trimestriel de l'ANOCR n° 438 de juillet 2009, à la page 33, au courrier des groupements], j'ai contribué à la réalisation d'un site « **Informatique pour Seniors** », maintenant disponible sur la plateforme www.formationnelle.net



SOLDATS DE NAPOLEÓN AUX AMÉRIQUES

Par Jean-Claude Lorblanchès

Après Waterloo et la chute de l'Empire, plusieurs milliers d'anciens soldats de la Grande Armée qui fuyaient la France de la Restauration ont choisi de s'exiler aux Amériques.

Volant libérer Napoléon retenu captif à Sainte Hélène, ils ont trouvé un continent en pleine effervescence révolutionnaire.

Prenant fait et cause pour les patriotes insurgés des colonies espagnoles et du

Brésil qui luttent pour leur indépendance, ces vétérans ont massivement rejoint leurs rangs et combattu à leurs côtés.

« C'est une nouvelle épopée qui commence. Elle se poursuit bien après la mort de Napoléon. On la suit avec passion. Après l'Europe, c'est l'Amérique qui subit l'empreinte impériale ». Jean Tulard

En évoquant les péripéties d'événements historiques peu connus, et rarement évoqués dans leur globalité, **Jean-Claude Lorblanchès** dresse un tableau vivant et dynamique de l'engagement de ces soldats qui ont écrit, outre-Atlantique, l'ultime page de la légende napoléonienne.

L'Harmattan

5-7, rue de l'Ecole Polytechnique - 75005 Paris



DAVID GALULA, Combattant, espion, maître à penser de la guerre contre-révolutionnaire

Par Grégor Mattias

Cet ouvrage est la première étude historique sur Galula, l'inspirateur français de la stratégie de contre-insurrection menée par l'armée américaine en Afghanistan et en Irak.

Il évoque l'itinéraire de Galula qui a connu les soubresauts de la deuxième moitié du

XX^e siècle. Jeune officier, renvoyé de l'Armée en 1941, Galula devient espion et combat les forces de l'Axe en Afrique du Nord. Il participe à la libération de l'Europe du joug nazi. Officier de renseignements en Chine, il assiste à la prise de pouvoir de Mao, puis étudie comme observateur de l'ONU la Guerre civile en Grèce.

Pendant la guerre d'Algérie, il expérimente une méthode novatrice de guerre contre-révolutionnaire dans son secteur. Répéré pour son dynamisme et son originalité, il devient un « homme de l'ombre » et travaille pour les services du Premier ministre spécialisés dans le domaine de l'information. Il est un des acteurs du contrôle de l'information radiophonique en Algérie, mais aussi à l'échelle de l'Afrique francophone. Au début des années 60, il part aux États-Unis, où il expose ses réflexions sur la contre-insurrection. Ses enseignements sont repris par les autorités militaires américaines pour lutter contre la guérilla au Vietnam.

Editions Economica - 49, rue Héricart - 75015 Paris.

Tél : 01.53.95.01.01

STRATÉGIES GAGNANTES EN TEMPS DE CRISE

Par Thomas Flichy

La crise globale qui déstabilise les économies depuis juillet 2008 laisse financiers et hommes d'Etat perplexes. Les mesures mise en œuvre depuis lors se révèlent souvent sectorielles, insuffisantes ou artificielles. Il leur manque la hauteur de vue d'une stratégie globale. Cet ouvrage se propose de réfléchir aux stratégies qui se sont révélées gagnantes à travers l'histoire. Comment des personnages aussi variés que Solon, Dioclétien, Gaston Phébus, Hongwu, Oda Nobunaga, Saint-Benoît, Bonaparte, Mehmet Ali, Mustapha Kémal ou de Lattre

ont-ils trouvé des solutions de long terme aux graves crises de leur temps ? Les stratégies gagnantes reposent souvent sur une personnalité charismatique, sachant s'entourer, ayant une vision globale du monde ainsi que de véritables capacités d'anticipation. Lorsque le général gallo-romain Postumus recrée une monnaie indépendante de Rome au début du III^e siècle, c'est bien la personnalité de Dioclétien qui préserve l'Empire de l'éclatement monétaire. Ces stratégies combinent des mesures très généreuses comme l'effacement par Solon de la dette des plus pauvres, avec l'usage de la force militaire. Ainsi, le Japon ne se relève au début du XVII^e siècle qu'après avoir vaincu les sectes religieuses qui menaçaient son unité. Bref les stratèges sont à la fois des pacificateurs et des hommes de guerre. Leurs objectifs dépassent de loin l'horizon des crises conjoncturelles, ils sont fixés dans la durée. Au point de vue économique, les hommes d'Etat qui arrivent à triompher des crises tirent avantage de la position géographique de leurs Etats afin de les connecter à l'économie mondiale. Paradoxalement, les stratégies les plus efficaces sont fondées sur une vision du bien commun dépassant de loin l'agitation du moment. La force du stratège, c'est donc sa vision de l'homme mais également de l'au-delà. Conscients des chutes de l'homme, les stratégies gagnantes ne font jamais l'économie du sacrifice et à ce titre contrastent avec des mesures technicistes prétendant remédier au mal sans poser de véritables choix.

Editions Economica - 49, rue Héricart - 75015 Paris.

Tél : 01.53.95.01.01.



FONDAMENTAUX JURIDIQUES EN OPÉRATIONS EXTÉRIURES

Par Jérôme Cario

Le cadre juridique des opérations extérieures doit être considéré comme une contrainte normale de la mission. Cette contrainte n'interdit pas l'action de la force. Bien appréhendée, elle permet une conduite des opérations en conformité avec le mandat donné et les grands principes du droit international régissant les actions de combat.

Un certain nombre de considérations fondamentales que tout chef militaire doit impérativement prendre en compte est présenté dans cet ouvrage :

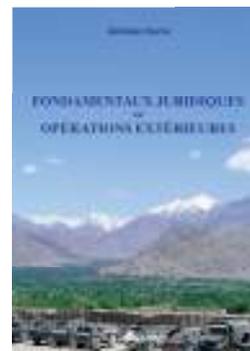
- pour compléter les attendus de la mission ;
- pour faire face à des situations particulières.

Jérôme CARIO, lieutenant-Colonel, Docteur, expert en droit international humanitaire, Professeur associé auprès des universités Panthéon Assas (Paris 2) et Sceaux (Paris 11), est directeur de cours à l'Institut international de San Remo et Class leader pour le CICR.

Directeur de séminaire à l'Ecole de guerre, il enseigne dans différentes Ecoles militaires françaises et étrangères.

A servi en opérations extérieures et plus particulièrement en Afghanistan en 2004 et en 2009 comme LEGAD à l'ISAF, auprès du général commandant l'Etat-Major de la région centre à Kaboul.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol



MA CAMPAGNE D'ITALIE EN 1944

Carnet de route et croquis d'un Lieutenant à la 1^{re} batterie du RACL durant la campagne d'Italie par le Colonel (H) Georges Van Den Bogaert, ancien chef de corps du 2^e Régiment d'artillerie de marine.

Les souvenirs que l'auteur décrit dans son « carnet de route » s'intègrent dans le déroulement de ses activités militaires, qui débutèrent à son entrée à l'X en 1938 pour s'achever à Rockenhausen fin septembre 1945. Ces notes de sa

campagne en Italie ont fourni la matière d'un papier d'une trentaine de pages écrit à la demande du Général de Brancion pour lui servir à la rédaction d'un ouvrage qu'il envisage d'écrire sur l'artillerie française en Italie. Les autres récits : années d'études à l'X, campagne de France en 1940, campagne de la libération et campagne d'Allemagne, suivront plus tard... « si le Ciel lui prête vie ».

La narration qui suit présente un caractère particulier : elle a été établie à partir de notes prises pendant la campagne d'Italie, lorsque les occupations d'un lieutenant de batterie d'artillerie en opérations lui en laissaient le loisir. « Ecrites lorsqu'il trouvait le temps de faire le point, elles méritent encore moins le nom de journal de marche (stricto sensu) que le Tagebuch im Kriege écrit par le médecin allemand Hans Carossa au lendemain de la Première Guerre Mondiale. »

Vous trouverez ce carnet de route sur le site :

<http://www.troupesdemarine-ancredor.org/Archives/Archives-menu-accueil.htm>



Insigne du RACL

SECONDE GUERRE MONDIALE

La tragédie d'un siècle

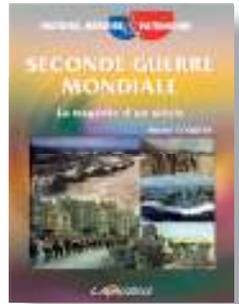
Par Michel Coquery

La Seconde Guerre mondiale a été le plus gigantesque conflit militaire de tous les temps, tant par la dureté des combats menés ou subis par les soldats engagés, que par les conséquences maléfiques sur les populations et par les effets dévastateurs sur les habitations ou sur l'aménagement des territoires.

Elle bouleversa les États et structura le Monde, tel que nous le connaissons aujourd'hui, et cela a priori, pour longtemps encore.

Le 3 septembre 1939, la guerre éclate entre la France et l'Allemagne avant qu'elle devienne progressivement mondiale, pour se finir le 2 septembre 1945. Pourquoi ? Où ? Comment ? Que s'était-il passé avant ? Comment se déroule-t-elle ? Que se passera-t-il ensuite ? Quelles répercussions seront entraînées à long terme ? Cet ouvrage apporte les réponses à tous ces questionnements et sur cette guerre que les Français croient trop souvent connaître. Il convient d'expliquer et de commenter l'« histoire vraie de la Guerre », sa géographie, les événements militaires, les aspects politiques, les idéologies, les comportements humains, etc. Connaître et comprendre les causes, le déroulement et les conséquences de la World War Two nécessite d'étudier un siècle de faits et de tragédies. L'approche du conflit majeur du XX^e siècle y est nationale et internationale. Étant au « CAC 40 des guerres de toute l'Humanité », la Deuxième Guerre mondiale, encore très prégnante auprès de tous, reste un sujet incontournable et « indémodable ».

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol



FACE A KADHAFI

Opération Tacaud (Tchad 1978-1980)

Par Pierre de Tonquedec

Un pays qui naît difficilement, à partir d'une mosaïque ethnique et confessionnelle. Avec sa frontière nord, le colonel Muammar Kadhafi qui considère le Tchad comme « un prolongement naturel de la Lybie », et qui s'efforce en permanence d'en exploiter les divisions pour déstabiliser le pouvoir en place et imposer sa loi. Avec l'ancienne puissance coloniale, la France qui ne sait pas toujours quelle aide apporter et sous quelle forme sans donner prise à l'accusation de néo-colonialisme. Au milieu de cet imbroglio, l'armée française dont les multiples interventions sont à chaque fois sollicitées par les gouvernements tchadiens successifs.

Dans ce livre, le chef de l'opération Tacaud fait revivre, avec une acuité particulière, les combats et les joutes diplomatiques, les accords et les volte-face, les alliances et les trahisons qui ont jalonné l'histoire du Tchad. Il fait aussi mieux comprendre certains aspects de la politique africaine de la France ? Mais, par-delà les aspects militaires et diplomatiques, c'est un vrai livre d'aventure.

Le général de corps d'armée (2S) Pierre de Tonquedec a servi au Tchad à trois reprises. De 1970 à 1972, il est commandant à Abéché du groupement de Ouaddaï face au Darfour soudanais, puis chef de l'état-major franco-tchadien à Fort-Lamy. Entre 1979 et 1980, il est commandant du Tacaud, la deuxième intervention au Tchad. Enfin, en 1987, il sera en inspection d'Épervier, la quatrième intervention, à la veille de la victoire de Ouadi Doum remportée par l'armée tchadienne sur les troupes de Kadhafi.

Editions SOTECA

48/50 boulevard Senard - 92210 Saint-Cloud

Tél. : 01 47 11 21 37 - www.hommes-magazines.com

UNE AUTRE VIE

Par Hervé Constantin

L'Afghanistan, ce n'est pas un pays où la vie est facile.

Il faut constamment se battre pour réussir à faire pousser ce dont on a besoin pour nourrir sa famille, cela aussi forge le caractère.

Mais en même temps, l'hospitalité est sacrée, même pauvre on fera tout et on sortira ce qu'il y a de meilleur pour recevoir son invité. La vie dans ces petites vallées que décrit Hervé est souvent paisible et les habitants y aiment la paix et l'agriculture. Nous avons vu, dans les périodes troublées, ces paysans partir aux champs avec la kalachnikov à l'épaule. Nous avons aussi vu comment, dans les moments les plus difficiles, la table reste excellente et extrêmement copieuse.

La population d'Afghanistan continue à poser un défi qui durera encore longtemps : voilà des gens qui ne se laissent pas faire ! Nous avons rencontré Hervé Constantin lorsqu'il était en mission en Afghanistan à l'état-major CIMIC (Civilian Military Cooperation) sur la FOB (base militaire) de Nijrab. De façon plus sporadique, nous l'avons aussi rencontré en dehors de la FOB et une fois, il est venu nous voir à Kaboul.

Rencontrer un marin en Afghanistan n'est pas chose aussi exceptionnelle qu'on pourrait s'y attendre, depuis que la force française intervient dans le pays.

Kaboul, le 26 mai 2012 - Yves et Farida

Les Presses du Midi - 121, Avenue d'Orient - 83100 Toulon
Tél : 04.94.16.90.20



COURRIER DES GROUPEMENTS

Par le lieutenant-colonel (H) Jacques Dupré

GROUPEMENT CORRÈZE - HAUTE-VIENNE

AG du 13 Décembre 2012



Après lecture du message du président national, le président du groupement le Général Gérard Leroy a accueilli des autorités présentes, en particulier les présidents départementaux de l'UNC le Colonel Maure, des AET M. Gérard Lagarde, du Souvenir Français M. Jean-Pierre Valery, de la Saint-cyrienne le Lieutenant-colonel Célerier, de l'association des retraités militaires M. Patrick Ferté, de la S.M.L.H. l'Ingénieur général Roumieux, du Rotary Brive Vézère le Lieutenant-colonel Graziani et le président pour le Limousin, le Poitou et la Charente de

l'Association du Commissariat de l'Armée de Terre le Commissaire colonel Botella).

Les effectifs du groupement sont en baisse avec 4 recrutés pour 12 nous ayant quitté (6 décès : général Pierre Crousillac, Lieutenant-colonel Marcel Bachellerie, Lieutenant-colonel Pierre Vergès, Ingénieur Général Pierre Vitry, Capitaine Gilbert Debeaune, Commandant Villeneuve, 3 démissions et 3 perdus de vue) et les perspectives pour les années à venir n'incitent pas à l'optimisme. La campagne de recrutement n'a pas produit les résultats escomptés, la plupart des officiers contactés n'ayant même pas jugé utile de répondre au courrier qui leur était adressé.

Le vote sur la loi du 19 mars, comme les réactions aux provocations du sénateur communiste du Rhône ont fait l'objet d'un traitement approfondi et chacun a déploré l'indignité d'élus plus soucieux de revanche que de concorde. La participation aux cérémonies du 19 mars a été laissée à l'appréciation de chacun en l'absence de directives nationales sur ce sujet.

Le Lieutenant-colonel Laval a présenté les évolutions du contrat dépendance d'UNEO (Armeo) et ses explications ont permis de voir plus clair dans cette question qui avait initialement été fort mal présentée par notre mutuelle.

La dépendance et l'isolement de nombre des adhérents du groupement comme l'insuffisance du système d'entraide ont conduit à mettre en place une délégation aux veuves animée par mesdames Leroy et Clique.

Cette assemblée générale qui réunissait une cinquantaine d'adhérents et de conjoints s'est poursuivie autour d'un déjeuner très convivial au restaurant « le Teincurier » de Brive la Gaillarde.



GROUPEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET LANDES

Décès

du Colonel Raymond Olivé

Le Colonel Raymond Olivé, est né le 25 janvier 1921 à Bordeaux. Orphelin de père à 18 ans il s'engage en 1939 pour la durée de la guerre.

Démobilisé en 1940, il passe en zone libre et se réengage en février au 64^e R.A.A. Il rejoint le Maroc ; puis est dirigé sur Bizerte, où il embarque avec le Corps Expéditionnaire d'Italie. Grièvement blessé à Monte Cassino sa conduite héroïque lui vaut d'être cité à l'ordre de l'Armée.

Rapatrié sur l'AFN, il sert comme instructeur à l'école des cadres de Chercell, puis à l'EMIA de Coëtquidan. Volontaire pour l'Indochine, il effectue un séjour de 30 mois au Haut Tonkin où il est cité à deux reprises. A son retour il est affecté aux F.F.A. Il y servira par deux fois entrecoupées par une affectation en A.F.N. où son action, comme – entre autre – chef du 3^e Bureau du Secteur de Bou-Saada, lui valent deux élogieuses citations. De retour en Métropole il occupera de nombreuses fonctions de responsabilité notamment en Etat-Major, ainsi qu'au Service Central de l'Action sociale à Paris. Il prendra sa retraite en 1971.

Le Colonel Raymond Olivé, cinq fois cité, blessé au combat, était Officier de la Légion d'Honneur et titulaire des Croix de Guerre 39-45 - des T.O.E. et de la Croix de la Valeur Militaire, ainsi que de nombreuses autres décorations.

Aimé et respecté par tous ses camarades de l'ANOCR 64/40, il a laissé l'image d'un officier à l'ancienne, d'une grande noblesse de comportement et d'esprit et d'une rigueur morale exemplaire.

Il est décédé à son domicile bayonnais le 27 novembre 2012. Nous présentons à son épouse et à ses enfants notre sympathie attristée.

GROUPEMENT DE HAUTE-GARONNE

1^{re} partie : l'assemblée générale

L'Ingénieur Principal de l'Armement Pierre Bergès, Président de Groupement, remercie de leur fidélité les membres présents. Il déplore l'absence de l'Amiral Michel Olhagaray, notre Président national qui, pris par d'autres obligations, regrette de ne pas partager cette rencontre comme il le fit en 2011.

Avec 49 adhérents présents et 75 pouvoirs, le quorum atteint autorise la tenue de l'AG.

– Le Président demande un moment de recueillement en mémoire de nos adhérents décédés depuis l'AG du 18 janvier 2012 et en hommage aux Militaires tombés au combat lors d'opérations extérieures.

– Le Lt-Colonel Alex Cabanis, Secrétaire de Groupement, donne lecture du rapport d'activité.

– Le Capitaine Hugues Bataille expose la situation financière.

– L'Infirmière Principale Émilia Galera rend compte de son action sociale menée avec Mme Paulette Ponsy.

– Le Colonel Henri Landart, coopté par le Comité de Groupement pour pallier l'absence du Cne Steffan empêché pour raison de santé, relate les opérations de vérification des comptes effectuées le 9 janvier avec le Colonel Alain Groell. Il exprime sa satisfaction

quant à la tenue et à l'exactitude des comptes dont il propose l'adoption par l'assemblée générale.

– Le Président de Groupement reprend et commente ces rapports. Le résultat comptable de l'exercice 2012 est négatif (-1103,33 €). Ce résultat procède d'une dette de juin 2011 et débitée en janvier 2012 alors qu'elle était supposée éteinte eu égard au « silence » du créancier maintes fois relancé... Il remercie les généreux donateurs qui de quelques euros à des centaines d'euros, montrent par leur générosité leur attachement à l'ANOCR et à son action locale.

Il met fortement l'accent sur le recrutement largement insuffisant et appelle tous les Membres à participer à cette action vitale.

– À l'unanimité, l'assemblée générale donne quitus au Comité sortant pour sa gestion morale et financière du Groupement en 2012.

– Le vote pour le renouvellement annuel du Comité reconduit l'équipe sortante. Ainsi, le Comité interdépartemental 2013 sera composé de Pierre Bergès, Président ; Alex Cabanis, Secrétaire ; Hugues Bataille, Trésorier et Emilia Galera, membre chargée de l'action sociale ; Guy Naillon, délégué pour l'Ariège ; Christian Rocheleux, représentant du Groupement au Comité Social de Toulouse ; Roger Ducos, chargé du protocole ; Patrick Ferro, Secrétaire adjoint ; Jacques Lauzu, membre Conseiller national et Françoise Bataille, membre chargée de mission.

2^e partie : les conclusions

– Le Président de Groupement accueille les Autorités locales (voir message d'accueil ci-annexé). Il présente le Caporal Chef Thierry Kramer, blessé en Afghanistan et suivi par le Groupement ANOCR dans le cadre du partenariat entre la CABAT et l'ANOCR.

– Dépêché par notre hôte, le Général Patrice Paulet, le Lt-Colonel Stéphane Chenel, Chef d'Etat-Major adjoint de la 11^e BP, fait un exposé clair et circonstancié sur l'actualité militaire et la 11^e Brigade Parachutiste en particulier.

– Le soin de conclure est dévolu à Monsieur Marcel-Pierre Carrere, Directeur du Service départemental de l'ONAC, représentant le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne, qui après avoir fait part des regrets de Monsieur le Préfet Henri-Michel Comet, rappelait son attachement au « Devoir de Mémoire », au « lien Armée-Nation » et à l'implication de l'ONAC dans ces domaines et son action vis à vis du monde combattant.

– Servi par le personnel du Palais ;
– Préparé par le Personnel du Palais Niel, un cocktail prolongeait cette réunion dans une ambiance amicale, heureusement ponctuée par une courte visite spontanée mais combien fraternelle du Général Paulet qui avait pu se libérer quelques instants.

Merci, Mon Général.



De gauche à droite : A. CABANIS ; C. ROCHELEUX ; F. BATAILLE ; H. BATAILLE ; P. FERRO ; GDB PAULET ; G. NAILLON ; CCH KRAMER ; E. GALERA ; J. LAUZU ; P. BERGES.



GROUPEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

La galette du 29 janvier 2013

La formule plaisant, nous l'avons donc reconduite et, comme l'an passé, la rentrée 2013 du groupement de Loire Atlantique s'est faite à l'occasion d'un repas au restaurant du lycée hôtelier d'Orvault avec galette des rois en guise de dessert. La tradition nous laissant jusqu'au 31 janvier, notre président, le Lieutenant-colonel (ER) L. Clavier a saisi l'occasion pour représenter ses vœux aux 45 présents, faire un bilan de l'année passée et brosser succinctement les activités envisagées pour 2013.

Toujours de qualité égale, le repas a été dégusté dans une excellente ambiance si on en croit la joyeuse animation qui régnait à chaque table. C'est avec regret que nous nous sommes quittés en milieu d'après midi, non sans avoir sacrifié à la traditionnelle photo de groupe particulièrement folklorique à mettre en place cette année car le vent avait tendance à faire valser casquettes et chapeaux et même à décoiffer ces dames plus coquettes que jamais.

Tout le monde donc pressait notre président-photographe pour qu'il appuie sur le déclencheur et c'est ainsi que notre trésorière, affairée aux problèmes administratifs, n'apparaîtra pas sur l'album de cette année.



GROUPEMENT DU PUY-DE-DÔME

La sortie de printemps s'est déroulée le 7 juin à Veyre-Monton, charmant ensemble de villages situé à quelques kilomètres au sud de Clermont-Ferrand. La matinée a été consacrée à une conférence sur « *Les vestiges romains en Afrique du Nord* », qui nous a permis de voyager dans le temps et d'apprécier, à travers les traces laissées par les Romains, l'influence exercée aussi dans cette partie de l'Afrique. Après le déjeuner, nous avons visité le village de Monton qui étagé ses maisons sur la partie sud d'une butte dont le sommet est couronné d'une monumentale statue de la Vierge de 14 mètres de haut. Erigée en 1868, Notre-Dame

de Monton a été réalisée sur le modèle de Notre-Dame du Puy. Face à un magnifique panorama, nous avons, avec des guides avertis, pu accéder à une série de grottes creusées dans la falaise. Cet habitat troglodytique étagé est desservi par des escaliers extérieurs ou d'étroits sentiers. Nous avons pu découvrir des restes d'aménagements intérieurs et la destination des locaux : habitations, annexes agricoles, pigeonniers. Ces cavités ont été occupées de la fin de l'époque médiévale au début du 20^e siècle. L'orage, qui menaçait, nous a heureusement épargnés, rendant cette sortie très agréable.

L'assemblée générale s'est tenue le 11 octobre au quartier Desaix à Clermont-Ferrand qui abrite la Base de défense et le 92^e Régiment d'Infanterie. Après l'accueil des participants, le président souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents : Madame Françoise Osty, le colonel Philippe Coeffet et le lieutenant-colonel Marc Meynier. Puis il adresse un hommage au chef de bataillon Gérard Chanteloup, secrétaire-trésorier du groupement pendant 10 ans, décédé le 3 février dernier, dont l'efficacité et la disponibilité ont été unanimement appréciées. Le président évoque ensuite la diminution des effectifs et le problème de la participation aux activités en raison de l'âge ou de l'état de santé. Puis une présentation de l'ANOCR est faite aux autorités militaires qui se sont jointes à nous avant que le colonel Minjoulat-Rey, chef d'état-major de la 3^e Brigade Mécanisée, représentant le général Barrera, commandant cette unité empêché pour des raisons de service, nous présente dans un exposé très documenté « *l'évolution de la Défense et de l'organisation des forces armées* ». Un repas, servi au cercle-mes, a prolongé cette réunion dans une ambiance détendue et conviviale.



GROUPEMENT DES DEUX-SÈVRES

« Echange des vœux à l'Hôtel de Commandement du Général Thuet Commandant L'ENSOA de Saint-Maixent l'Ecole le 25 janvier 2013, en présence de son épouse, d'Officiers Cadres et Formateurs de l'Ecole, du Colonel Jacquet Cdt le Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres, et d'une cinquantaine d'adhérents et d'adhérentes de l'ANOCR 79...

Remise d'une coupelle de l'ANOCR au Général qui quittera son commandement cet été, ainsi qu'à notre ancien Trésorier le Colonel Bernard Jaud qui aura partagé pendant 12 années avec le Général Claude Schuller, Président, et le Lieutenant-Colonel Jean-Luc Martin Secrétaire, la gestion du Groupement 79 ».

Le Président, le Général Schuller a lu un poème composé pour l'occasion :

Bien chers Amis,

*Chaque Année on souhaite « Heureuse et Bonne Année »,
Et pourtant rien ne se passe comme il se devrait...
La vie est ainsi faite qu'il faut sans cesse recommencer
A tout remettre en question devant l'adversité...*

*Je serai donc sans façon en vous affirmant :
« Oublions les vœux toujours trop lénifiants,
Et serrons les coudes en ce début d'Année
Qui nous engage vers de nouvelles difficultés... »*

*Morosité oblige ! Morosité est bien le mot,
Dont 2012 s'est largement fait l'écho... !
Faute de belles et réelles aspirations,
L'année passée n'aura pas bon renom...*

*Pourtant marquée d'événements de bel intérêt,
Elle nous aura laissés amers, voire désabusés,
Car au-delà, des jeux de Londres, des fastes d'un Jubilé,
Son bilan est encore de nos jours âprement discuté...*

*Conflits politiques et sociaux, crises, affaire Mérah,
Syrie, Afghanistan, élections, Concordia,
Meurtres et tragédies à l'étranger comme en France,
Ont fait la une et bousculé nos consciences...*

*Ces bouleversements de toute nature, en tous lieux,
Ont gâché nos plaisirs et nos moments heureux...
Par chance nous avons échappé à la fin du monde,
Et la Terre, qui s'en moque, tourne toujours aussi ronde... !*

*2012 aura rimé et rime encore avec « Blues »...
2013, c'est écrit, rime déjà avec « Guerre et Pèze »... (*)*

*Il n'y a plus d'argent, il faudra donc en trouver
Jusque dans nos retraites, pourtant si méritées...
La « Chasse aux sous » incite au départ d'« Exilés »... ?
Faudra-t-il nous aussi préférer l'Etranger... ?*

*La Guerre en ce début d'Année... ? Qui aurait pu imaginer
Qu'au-delà des luttes politiques et déchirements de Société
Viendrait s'ajouter le rappel immédiat de nos Armées... ?
Les Militaires, c'est un fait, je vous l'avais dit l'an passé,
Sont bien les « vieux manteaux » que l'on sort, et pour cause,
Quand le temps se gâte et que viennent les psychoses...
Mali, Somalie, et d'autres lieux sans doute, verront nos Soldats
Etre engagés pour longue durée dans de nouveaux combats...
Car loin de chez nous la spirale de guerre vient d'être relancée,
Et ce n'est sûrement pas demain que nous pourrons l'arrêter... !*

*En 2013, c'est pratiquement certain, les crises vont encore s'aggraver...
Alors, « Officiers d'Active et Officiers Retraités », restons étroitement liés...
Pour souhaiter à tous ceux qui se battent « Bonne Chance »...
En associant à ce vœu nos familles et nos amis, sans oublier la France... !*

(*) Clin d'œil à « Guerre et Paix » de Tolstoï, en son temps...



Présentation des vœux au Groupement 79 en présence du Général Thuet qui nous accueillait à la Résidence.



Remise de la coupelle de l'ANOCR au Général Thuet qui nous accueillait à la Résidence.

GROUPEMENT D'ALSACE

Des vœux, des rois mages et un sourire

Evidemment, tous les ingrédients de la fête étaient réunis : le 8 janvier 2013, les camarades étaient venus nombreux et d'aucuns sont passés rois d'un jour dont le GCA Buchheit, le colonel Durupt, le capitaine Capitaine. Dans son mot d'accueil, le vice président Bas-Rhin ALSACE ANOCR a souligné : cette fête est la fête de la fragilité et du dénuement triomphant ; les rois mages sont naturellement conçus comme un **idéal à réaliser. Ils mobilisent toutes les énergies pour se réaliser mais comme servants.** Alors, au moment où l'on fête la naissance d'un enfant Dieu, né de parents pauvres, dans une grotte de misère, même pas chauffée, la seule info qui semble dominer est la tragédie de « rois mages du showbiz » à la recherche d'une petite crèche dans un paradis fiscal. Cette polémique permet d'écouter des voix chantent leurs cantiques à des célébrités toutes puissantes non débutantes.

Il est paradoxal de constater : aujourd'hui, un siècle après la levée des impôts, des voix accusent les petits de jalousier les grands, elles divisent ouvertement le monde en deux catégories : ceux qui ont pignon sur rue et ceux qui essaient encore de défendre leurs intérêts qui ressemblent souvent à de la paille dans la crèche, – plus ou moins propre –. Ils notifient des ressentiments dans leur catégorie sociale qui sont autant de « **banlieues de personnes insatisfaites** ». Partout éclosent les alarmes ambiantes, économiques, sociales, politiques. Par effet de la réalité mais aussi de la contagion du moral, beaucoup de nos compatriotes ont le sentiment de ne pas être loin de la paille ou d'y être.

Dans sa brindille de réflexion, le vice président s'est permis de comparer l'histoire de nos jours à celle de l'Emmanuel : **ce n'est pas l'enfant qui est persécuté, ce sont les rois.** Le monde de 2013, par rapport à celui de l'an zéro, n'est pas réparti entre des riches, qui auraient tout, et des pauvres qui n'auraient rien, mais entre des courageux, des forts, des gagnants, et en face d'eux des faibles, des assistés, qui aimeraient eux aussi grandir sous

le souffle d'un bœuf, et même d'un âne, pour se la couler douce au frais de la providence.

Il est clair, **au niveau d'un Groupement, lorsqu'un « enfant » naît, deux projets se dessinent : quel est notre attendu et notre attente par rapport à lui et lui qu'attend il de nous ? Or, le véritable porteur de projet, c'est lui.**

Par l'engagement de tous nos adhérents regroupés dans les divers Groupements de France, avec toute l'équipe des administrateurs sous l'autorité de notre président nationale le vice-amiral Olhagaray, **l'ANOCR formule des projets en particulier en Alsace.** Quelque part cet enfant que nous éduquons, choisons, observons, reluquons, suivons, n'est ce pas un peu nous ? Aussi, encourage-t-il **chacun, chacune** à s'activer même si, ajoute-t-il, l'absence d'activité n'entraverait pas la marche de l'humanité. Il est vrai, dans les temps que nous vivons, des bouffons viennent à s'imaginer être aussi important que le Roi. Aussi, ayons cette élégance de ne pas nous montrer suffisants. **Exerçons nos talents pour que la vie de nos camarades d'active ou en retraite ne se limite pas à de l'ennui.**

NÉCROLOGIE

75. Paris. M^{me} Saliha **Biguet**, veuve du Lieutenant, le 10 février 2013. Général de corps d'armée Jean-Noël **Sorret**, administrateur depuis mars 2012, le 6 février 2013.

03.Allier. Colonel Richard **Paulus**, le 21 février 2013.

13. (04.05.20.84) Groupement inter-départemental de Marseille. Général de Brigade René **Coreau**, en janvier 2013. Colonel Maurice **Lecureux**, en janvier 2013. Colonel Edouard **Ealet**, le 10 janvier 2013, Général B. **Pépin Haueur**, le 18 janvier 2013. M^{me} Odette **De Clausade**, veuve du Lieutenant-colonel, le 22 janvier 2013. M^{me} Denise **Fouques-Boucon**, en 2013. Lieutenant Eugène **Osvald**, le 25 janvier 2013. M^{me} Jacqueline **Fayolle-Nictou**, veuve du Colonel, en 2013. Colonel René **Guillaume**, en Février 2013.

14/50. Calvados-Manche. Colonel Michel **Henry**, le 23 septembre 2012. Capitaine de Vaisseau Michel **Tassé**, le 13 janvier 2013. Colonel Pierre **Frigard**, le 14 janvier 2013. M^{me} Isabelle **Blondel**, veuve du commandant, le 19 octobre 2012.

18.45. Cher-Loiret. Colonel René **Fages**, le 15 décembre 2012. M^{me} Josette **Dadu**, veuve Officier en chef, le 8 février 2013.

21. Côte d'Or. Colonel André **Martinez**, le 27 février 2011.

24. Dordogne. Colonel Charles **Delanoy**, le 17 décembre 2012.

25. Franche-Comté. Colonel Bernard **Fournier**, le 22 janvier 2013. M^{me} Rosa **Mercier**, veuve du Capitaine, le 29 décembre 2012.

44. Loire-Atlantique . M^{me} **Gletty**, épouse du Colonel, le 5 février 2013.

54/55-meurthe et Moselle-Meuse. Général René **Pattenotte**, le 30 décembre 2012. M^{me} Anne-Marie **Grosjean**, le 4 février 2013. M^{me} Suzanne **Chuiton**, le 10 février 2013. M^{me} Marcelle **Michel**, épouse du Colonel, le 22 janvier 2013.

57. Moselle. Colonel Bernard **Michel-Levy**, le 19 février 2013.

63. Puy de Dôme. M^{me} Yvonne **Buzaud**, veuve du lieutenant-colonel, le 4 février 2013.

65. Hautes-Pyrénées. Médecin en chef des armées Jean-Michel **Saüt**, le 1^{er} janvier 2013.

66. Pyrénées Orientales. M^{me} **Gauze**, épouse du lieutenant-colonel, en janvier 2013. Capitaine Joseph **Torras**, le 2 décembre 2012. Lieutenant-colonel Clément **Philbert**, le 24 janvier 2013.

73.Savoie. erratum : dans le précédent BT (Janv. 2013) une erreur a été commise, le capitaine Rodolphe **Benon**, est décédé le 30 octobre et non en juin 2012. Colonel Léon **Jocteur**, le 7 février 2013. M^{me} Louise **Riss**, veuve du colonel, le 23 janvier 2013.

74. Haute Savoie. Générak de brigade Jean **Brocard**, le 11 janvier 2013.

79.Deux-Sèvres. Capitaine Roland **Gueri**, le 16 février 2013. Lieutenant-colonel Jacques **Champault**, le 13 février 2013.

86. Vienne. M^{me} Denise **Tournoux**, veuve de Commandant, en janvier 2013. Général Hubert **de Ruffray**, le 18 janvier 2013. Ingénieur général Edouard **Charlet**, le 19 décembre 2012.

UNE DONATRICE HONORÉE

**Madame Gabrielle STAHL-ANDRIVET
à Exmes (Orne)**



Le 2 novembre 2012, le Contrôleur Général GÉLINEAU, vice-président de l'ANOCR, a déposé une plaque commémorative sur la sépulture de notre bienfaitrice, à qui avait été rendu un hommage particulier dans notre bulletin d'octobre 2006.

Nous ne l'oublions pas.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
Nom : _____
Prénom : _____
Grade (ou celui du conjoint) : _____
Décorations : _____
Ancien combattant OUI NON (1)
Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____
Situation de famille : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	13	10	23	6,50	5,00	11,50
Commandant	16	10	26	8,00	5,00	13,00
Lieutenant-colonel	18	10	28	9,00	5,00	14,00
Colonel	21	10	31	10,50	5,00	15,50
Général	27	10	37	13,50	5,00	18,50

(1) Applicables du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

FURTADO

Villa



C'est le printemps !

Le moment de savourer le calme incomparable de la nature et de ses trésors

**OFFREZ-VOUS
LES PLUS BEAUX
PARCS ET JARDINS
DE LA CÔTE
EN RÉSERVANT
DÈS AUJOURD'HUI
VOTRE SÉJOUR
DANS LA VILLA
FURTADO...**

Allô resa

04 93 37 51 00*

**VILLA DES OFFICIERS
FURTADO HEINE**

121, rue de France
06 000 Nice

* Accueil téléphonique
du lundi au jeudi de
8h à 12h et de 14h à 18h
& du vendredi au dimanche
de 8h à 12h.



La «Villa des Officiers» est réservée aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère de la Défense.

Plus de détails sur www.villa-officiers-nice.fr